

> “ Au moins un quart des collégiens se font déposer au collège en voiture. ”
>
> (S. Godefroy, enquête dans les collèges du Nord et de l’Aisne, 2004)

> “ L’Organisation Mondiale de la Santé recommande 30 à 60 minutes d’activité physique par jour.”

Pour plus d’informations, contactez

ADAV
Centre ressource régional en écomobilité, animé par Droit au vélo
contact@ecomobilite.org
03 20 52 97 58

ou rendez-vous sur **www.ecomobilite.org**

crem centre ressource ecomobilite.org

animé par

ADAV droit au vélo — en savoir plus

MISE EN PLACE D’UN P.D.E.S.

Plan de Déplacements Établissement Scolaire

LES ÉNCHANTEURS 03 29 04 02 30 - RCS LILLE B 399 536 465



crem
centre ressource ecomobilite.org

Qui sommes nous ?

Le Centre ressource régional en écomobilité, avec l'appui d'un réseau d'acteurs-relais, accompagne tout projet qui vise à **favoriser les modes doux** (vélo, marche, transports en commun, covoiturage) pour les trajets entre le domicile et l'école, mais aussi pour les trajets internes à la vie scolaire.
Nous tenons à la disposition de tous des **ressources méthodologiques et pédagogiques, des fiches bonnes pratiques, des conseils et idées d'actions à mettre en place.**

→ Qui est concerné ?

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) du Nord et du Pas-de-Calais, approuvé par arrêté préfectoral le 27 mars 2014 a pour ambition d'améliorer la **qualité de l'air** et de **préserver la santé des habitants.**

À ce titre, les établissements scolaires de la région sont invités à mettre en œuvre un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES). **La mesure est même obligatoire pour les collèges et lycées** dès lors que leurs effectifs dépassent 250 salariés et/ou élèves.

Les dispositions et modalités précises sont consultables sur le site www.ppa-npdc.fr

→ Le rôle du référent

Un référent sera nommé par le directeur d'établissement afin de coordonner l'action auprès de la communauté éducative, des élèves, des parents d'élèves et des autres acteurs concernés.
Il **assurera son suivi** et sera **force de proposition.**
Il veillera à **centraliser l'information** pertinente et à la **relayer** auprès des publics concernés.

P.D.E.S.
5 ÉTAPES POUR TOUT COMPRENDRE

1

Constituer un comité de pilotage
Mobiliser toutes les personnes concernées pouvant contribuer à la mise en place d'un PDES : éducation nationale, collectivités, élèves et leurs parents, associations, riverains...

2

Etablir un diagnostic
En s'aidant des outils existants, **établir un état des lieux de la situation de l'établissement en termes de déplacements** : problématiques liées au stationnement, aux sens de circulations, à l'encombrement, et évaluer la part de chaque mode dans le trafic (marche, vélo, co-voiturage, dépose individuelle).

3

Définir un plan d'actions (fixer les objectifs)
À la lumière du diagnostic, et donc en fonction des difficultés rencontrées, travailler à **l'élaboration d'un plan d'actions à mener** afin d'apporter des solutions, reprises dans un calendrier de mise en œuvre afin de les programmer sur le long terme.

4

Animer, communiquer
Rappeler, par tous les moyens à disposition, **l'existence du PDES** en indiquant les différentes étapes et en précisant régulièrement son état d'avancement pour faciliter l'adhésion par le plus grand nombre.

5

Évaluer
L'évaluation est essentielle, elle doit être continue et commencer dès le début de la démarche.
Elle portera sur **l'atteinte des objectifs généraux** et propres à chaque partenaire, sur **le processus d'élaboration** du PDES, sur **l'évolution du plan d'actions** et sur **sa mise en œuvre effective.**
L'évaluation contribuera à la valorisation du travail réalisé et permettra de pointer les éventuels décalages entre la réalité rencontrée sur le terrain et le plan d'actions.

→ Une boîte à outils à votre disposition

- Des outils pratiques pour élaborer vos enquêtes mobilité
- Des idées d'actions à mettre en place
- Des outils pédagogiques pour sensibiliser les élèves
- Des supports de communication à adapter ...

www.ecomobilite.org/Boite-a-outils-PDES

SOMMAIRE DU KIT REFERENT PDES

Les documents signalés par une (*) sont également disponibles en format numérique sur http://www.ecomobilite.org/Boite-a-outils-PDES

1/Synthèse Guide PDES Ademe

2/Argumentaire sur l'écomobilité à destination des adultes (parents et personnel)

+ Fiche « Préparer son enfant à aller seul au collège à vélo »

3/Argumentaire sur l'écomobilité à destination des enfants

4/Ecomobilité & programme scolaire

5/ Fiche méthodologique PDES

6/Mode d'emploi boîte à outils (*)

7/Fiche mobilité diagnostic PDES

8/ un tableau récapitulatif des éléments à remplir lors du premier comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires

9/ Charte d'engagement du référent PDES

10/ Exemple de courrier à l'attention du personnel d'un établissement souhaitant se lancer dans une démarche PDES (pour chercher un référent PDES par exemple)

11/ une invitation à participer au comité de pilotage (partenaires extérieurs)

12/Exemple de déclinaisons d'objectifs pour le PA (plan d'actions)

13/Exemple de fiche enquête mobilité élèves (*)

14/Exemple de grille d'observation (*)

15/Exemple fiche action

16/Guide des actions PDES

17/Exemple de tableau d'évaluation pour fiche action (*)

18/Eléments du Rapport DREAL

19/exemples d'actions PDES

20/Infographie Pollution de l'air

21/Fiche territoire qualité de l'air Atmo

22/Infographie Se déplacer Autrement

23/Fiche ressources ; sitographie et bibliographie

24/Fiche de valorisation Les challenges

Plan de Déplacements Etablissement Scolaire

Se déplacer autrement, on est tous gagnants !



CONNAÎTRE POUR AGIR

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Des enjeux un défi !



Grâce au **Plan de Déplacements Etablissement Scolaire** (PDES), les élèves se rendent à l'école, au collège ou au lycée en se déplaçant **de manière sûre, bénéfique pour la santé et plus respectueuse de l'environnement.**

Le **PDES est une démarche de développement durable** encouragée par l'ADEME et les pouvoirs publics dans le cadre des dispositions du Grenelle de l'environnement. Porté par l'établissement scolaire, le PDES permet de repenser, de manière globale, les trajets des enfants entre leur domicile et leur établissement scolaire, en privilégiant plusieurs types d'actions telles que :

- le bus pédestre ;
- le bus cycliste ;
- le covoiturage ;
- les transports collectifs ;
- l'éducation des enfants à la mobilité ;
- les aménagements de la voirie.

Le **PDES s'appuie sur une organisation clairement définie** avec des objectifs à atteindre et l'implication de moyens humains, matériels et financiers pour les accomplir. Selon la volonté des collectivités locales, les démarches d'écomobilité peuvent déboucher sur de nouveaux aménagements de voirie destinés à modérer la circulation automobile, réduire la vitesse, sécuriser les chemins piétonniers et les pistes cyclables ou bien encore lutter contre le stationnement sauvage. Conjointement, des actions d'apprentissage du "code de la rue" sont nécessaires pour apprendre aux enfants à circuler en toute sécurité.

70% des élèves du premier degré (maternelle et élémentaire) se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1500 mètres de leur école !

En 2008, on comptait en France près de 1500 opérations d'écomobilité scolaire. Elles concernaient principalement :

- **les enfants de 3 à 12 ans**
- **les écoles élémentaires (67%)**
- **les maternelles (22%)**
- **les villes de moins de 100 000 habitants**

Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, consommation de carburant, encombrement de la voirie (stationnement), embouteillages, bruit, coût : les nuisances des transports dégradent notre environnement, nos conditions de vie et notre santé. Pourtant, les alternatives à la voiture existent, notamment pour les déplacements quotidiens sur de courts trajets. En les combinant, nous pouvons, dès l'enfance, diminuer notre dépendance à la voiture particulière, pour plus de liberté, moins de dépenses et moins de nuisances.

L'écomobilité scolaire s'inscrit dans une optique de changement de comportement à long terme. Les actions entreprises démontrent que l'apprentissage de l'autonomie dans les déplacements peut se faire à tout âge, même chez les plus petits.

Sensibilisés dès le plus jeune âge à la problématique des déplacements, les enfants deviendront des adultes éco-citoyens plus responsables dans leurs choix de déplacement.

Les acteurs du Plan de déplacements



Les **actions d'écomobilité scolaire ont pour objectif d'organiser les déplacements entre le domicile et l'école en encourageant les modes doux (marche, vélo).** Elles sont l'occasion de faire participer, à chaque étape de la réalisation, différents acteurs à un projet dont les enfants sont les principaux bénéficiaires.

• Les élèves

Des **actions pédagogiques précises** encouragent les élèves. Une fois informés, les enfants contribuent à sensibiliser leurs camarades, leurs parents et leurs grands-parents. Selon leur âge, ils peuvent participer au diagnostic des déplacements et à l'enquête de mobilité de leur établissement scolaire. Leur créativité peut également s'exprimer pour choisir le nom et les actions du Plan de déplacements.

• L'établissement scolaire et son équipe pédagogique

La mise en œuvre d'un PDES se décide au sein du Conseil d'école ou du Conseil d'administration de l'établissement scolaire. Les directeurs et les enseignants ont un rôle primordial. Pour réussir dans cette initiative, ils doivent inscrire le PDES dans le projet d'établissement. Toute l'équipe pédagogique doit se mobiliser pour communiquer l'information auprès des familles. En intégrant l'écomobilité dans leurs programmes scolaires, les enseignants peuvent illustrer la notion de développement durable et conduire auprès des élèves diverses actions pédagogiques et ludiques. Ils peuvent ainsi assurer plus facilement la pérennisation de la démarche.

• Les parents

Ils peuvent être à l'initiative de la démarche. **Les parents participent à l'étude d'accessibilité des établissements et à l'enquête de mobilité.** Ils décident de la participation de leurs enfants aux actions et peuvent également s'engager dans la mise en place ou l'accompagnement des actions collectives (bus pédestre, covoiturage…).

• Les partenaires

Ce sont les communes, les intercommunalités, les conseils généraux, les conseils régionaux, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les Directions régionales de l'ADEME ou de la Prévention Routière, les associations d'éducation à l'environnement, les Conseils de quartier, les Conseils en Mobilité… **Ces partenaires apportent une aide technique** (conseils et expertise), **un soutien pédagogique ou bien encore un appui financier pour l'achat de matériel ou l'organisation d'événements.**

Sans l'implication des parents, toute démarche d'écomobilité en maternelle et primaire risque de ne pas être durable.

Le soutien de l'établissement scolaire et des acteurs locaux est indispensable pour réussir un PDES.

Les différents modes de déplacements écomobiles



Les bus cyclistes :

Un bus cycliste est un **mode de ramassage scolaire constitué d'un groupe d'élèves, encadré par des adultes** (généralement des parents volontaires ou des retraités), **qui effectue à vélo le trajet entre les zones d'habitations et l'établissement scolaire.**

Au collège, le bus cycliste doit être adapté afin de prendre en considération le besoin d'autonomie des élèves. Des collégiens, accompagnés ou non, peuvent ainsi se retrouver aux arrêts de l'itinéraire afin de se rendre ensemble jusqu'au collège. Les accompagnateurs peuvent disposer d'une formation aux règles de sécurité des déplacements en groupe ou passer "l'agrément vélo" de l'Education Nationale.

Les bus cyclistes existent sous différentes appellations : Caracycle®, Vélobus, Cyclobus...

Avantage :
Les bus cyclistes permettent de couvrir une distance plus importante qu'à pied.

Cibles :
Les bus cyclistes conviennent aux collégiens et aux élèves de CM1 et CM2 capables d'effectuer des déplacements à vélo.

Les bus pédestres et cyclistes *évitent le recours systématique au véhicule des parents, en offrant une solution de transport non motorisée et sécurisée.*

Ils permettent de limiter le nombre de voitures aux abords des écoles et réduisent ainsi les risques d'accidents, les nuisances sonores et la pollution.

Les bus pédestres :

Comme pour le bus cycliste, le bus pédestre est un mode de ramassage scolaire. Un groupe d'élèves à pied est accompagné par des adultes, entre les zones d'habitations et l'établissement scolaire en suivant un parcours prédéfini.

Comme pour les lignes de bus, le parcours est matérialisé par différents arrêts. Les enfants joignent le groupe le matin à des horaires fixes et prédéterminés et sont reconduits l'après-midi après l'école à ces mêmes arrêts.

Pour escorter un groupe d'enfants, il faut compter au minimum deux adultes. Plus il y a d'accompagnateurs volontaires, plus la présence de chacun d'eux peut être alternée, ce qui nécessite la bonne coordination de tous.

Des bus pédestres peuvent exister sous différentes appellations : Carapatte®, Trottibus, 1000 Pattes, Rest'apattes, Pédibus...

Cibles :
Les bus pédestres constituent des actions tout à fait pertinentes pour les écoles maternelles et élémentaires, situées majoritairement à moins de 1 kilomètre du domicile.



Le covoiturage :

Le covoiturage consiste à **partager un véhicule avec une ou plusieurs personnes effectuant le même trajet.** La mise en œuvre d'un système de covoiturage régulier pour covoiturer des enfants relève de la responsabilité des parents.
Le covoiturage, se justifie si les élèves ne peuvent pas venir facilement à pied, à vélo ou en transports collectifs.

Le PDES peut prévoir le déploiement d'outils spécifiques pour mettre en relation les parents intéressés, comme par exemple :

- un site Internet ;
- l'affichage de petites annonces, dans l'établissement ;
- une liste de contacts des parents ressources, classée par sites géographiques.

Avantage :
Cette solution est particulièrement appréciée lorsque les distances sont trop longues à parcourir à pied ou à vélo et en cas d'insuffisance de dessertes en transports en commun.

Cibles :
Collégiens et lycéens dont les établissements scolaires sont généralement plus éloignés du domicile. A l'école maternelle ou élémentaire, le covoiturage est pertinent si l'établissement est trop éloigné du domicile. C'est le cas notamment dans les zones rurales. Le covoiturage peut également servir à déposer des élèves devant l'arrêt d'un bus (pédestre, par exemple).





Les transports en commun :

Le **ramassage scolaire en car organisé par la collectivité locale** reste le mode le plus simple en zone rurale et d'habitat dispersé.
Dans les agglomérations, différentes actions peuvent être conduites en partenariat avec les collectivités locales et les autorités organisatrices des transports urbains, comme par exemple :

- faire connaître l'offre disponible en Trains Express Régionaux, bus de ville, métros ou tramways ;
- mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement de collégiens et de lycéens, par des parents volontaires et des agents du réseau de transports.

Source : Fotolia

PDES tous gagnants !

Moins polluante, plus économique, bénéfique pour la santé et source de lien social, l'écomobilité scolaire s'intègre dans une démarche de développement durable. Voici **six bonnes raisons d'adopter le Plan de Déplacements Etablissement Scolaire...**

6 bonnes raisons

1. Aller à l'école à pied ou à vélo permet aux élèves de mieux percevoir les dangers de la circulation, d'être plus autonomes dans leurs déplacements et de mieux appréhender la ville. Adultes de demain, les jeunes écomobiles échappent au "tout voiture" et intègrent naturellement un mode de transport mieux adapté à leurs déplacements et plus repectueux pour l'environnement.

2. Limiter la circulation automobile aux abords des établissements scolaires participe à la réduction des émissions de polluants nocifs pour la santé tels que les particules, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydocarbures.

3. Les élèves empruntant un bus pédestre ou cycliste pour se rendre à l'école sont plus calmes et plus détendus, plus attentifs à l'apprentissage en classe. L'exercice physique favorise leur concentration et leur disponibilité intellectuelle. De plus, pratiquer une activité physique quotidienne est recommandé pour les enfants et réduit leur risque d'obésité. Les actions d'écomobilité scolaire apportent une meilleure hygiène de vie.

4. Les actions inscrites dans le PDES favorisent l'échange et la convivialité sur le chemin des établissements scolaires et au sein même du quartier. Elles permettent de tisser du lien social et d'instaurer plus de solidarité.

5. Le Le PDES offre l'occasion d'un travail en commun entre les sphères scolaire et familiale. Le dialogue parents / enseignants est facilité par les actions d'écomobilité (celles-ci valorisent le bénévolat, la concertation et elles sont bénéfiques pour tous et pour la planète).

6. L'écomobilité scolaire réduit le phénomène des "parents taxis" qui accompagnent en voiture leurs enfants, phénomène observé en particulier pour les élèves du 1er degré. C'est une solution plus économe, moins coûteuse en carburant et plus responsable, face aux enjeux de la raréfaction des ressources, de la pollution de l'air et du changement climatique.

En ville, pendant le premier kilomètre, une voiture surconsomme 45% de carburant, multipliant ses émissions de polluants.

En France, en 2006, le secteur des transports émet 34 % des émissions de dioxyde de carbone (CO_2), principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Organiser et réussir son PDES



De la réflexion à la mise en oeuvre...

La création d'un groupe de travail permet de mieux appréhender les difficultés liées à l'élaboration du Plan de Déplacements Etablissement Scolaire. Partager son expérience, élaborer une méthodologie sont indispensables à la réussite de l'action. Pour développer un Plan de déplacements, plusieurs étapes sont conseillées :

Structurer son projet :

• **Préparer et cadrer son projet en constituant un groupe de travail.** Ce groupe constitue **le socle du PDES.** Il se compose de l'ensemble des acteurs et partenaires qui se réunissent régulièrement jusqu'à l'aboutissement de la démarche. Dans chaque groupe, un chef de projet (référent) est désigné. Ce groupe de travail fixe les objectifs du projet, élabore et met en œuvre un plan d'actions en adéquation avec les buts à atteindre. Parmi ses missions, le groupe définit le contexte et les objectifs du PDES.

• **Dresser un état des lieux** en associant les élèves. L'étude d'accessibilité permet d'identifier les modes de transports et les infrastructures existants pour accéder à l'établissement (pistes cyclables, état de la voirie, dessertes de transports en commun…).

L'enquête de mobilité permet de connaître les modes de déplacements les plus utilisés et d'apprécier les changements envisageables en introduisant les autres modes possibles.

• **Elaborer le plan d'actions** : formuler les objectifs opérationnels, lister les moyens à mettre en œuvre.

• **Lancer et faire vivre la démarche** en testant les actions sur une journée, une semaine. Suivre et évaluer les actions afin de pérenniser le PDES.

Pour en savoir plus

Les Directions régionales de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie peuvent accompagner localement des Plans de Déplacements Etablissement Scolaire. L'ADEME met à la disposition de tous les acteurs différents outils :

- *un guide méthodologique "Réaliser un Pan de Déplacements Etablissement Scolaire" - Réf n° 6474 (prix : 25€)*
- *des exemples à suivre de bonnes pratiques partout en France avec leurs fiches téléchargeables sur www. ademe.fr/eas et leurs brochures : Ecomobilités scolaires à Tromblaine (n° 6476), à Quint-Fonsegrive (n° 6477), à Compiègne (n° 6478)*
- *le site internet : www.plan-deplacements.fr*

Se concerter et sensibiliser :

La concertation des différents acteurs du PDES permet d'**impliquer chacun à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.** Pour être efficace, la concertation doit commencer dès le lancement de la démarche et concerner le plus grand nombre. Plus il y a d'acteurs mobilisés, plus l'efficacité du PDES est assurée.

Eduquer à la mobilité :

Sensibiliser et expliquer la nécessité et le fonctionnement d'un PDES aux élèves est indispensable. Cette éducation à la mobilité durable peut s'insérer dans les programmes pédagogiques ou être proposée à travers des opérations événementielles.

Aménager la voirie :

Pour donner toutes ses chances au PDES, **la voirie peut être aménagée ou améliorée.** Il s'agit d'assurer un meilleur partage de l'espace public entre les usagers. Pour cela, **l'implication des collectivités locales** est indispensable. Ces aménagements sont destinés à sécuriser les chemins piétonniers et les pistes cyclables. Ainsi, la vitesse des véhicules à proximité des écoles peut, par exemple, être maîtrisée grâce à la création d'une zone 30, de ralentisseurs ou de chicanes. La création d'un passage surélevé ou d'un îlot central permet de sécuriser les traversées de chaussée.





Écomobilité scolaire à Compiègne (60)
Plan de déplacements des jeunes du lycée Pierre d'Ailly
Journées "Venir au lycée sans voiture" des 18/09/07 et 03/04/08
Source et illustration : Jean-Luc GRANVALLET

Suivez le guide !

Pour réaliser votre Plan de Déplacements Etablissement Scolaire



Vous voulez vous engager dans une démarche d'écomobilité et réaliser un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire ?

L'ADEME publie un **guide à destination des chefs de projet dans sa collection "Connaître pour agir".** Ce guide est le fruit d'une étude nationale dressant un panorama complet des actions d'écomobilité scolaire existantes, en France, en 2008. Il fournit des conseils d'experts, des témoignages d'expériences ainsi que des outils concrets pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, grâce à une méthodologie efficace qui a déjà fait ses preuves sur le terrain.

BON DE COMMANDE (disponible sur www.ademe.fr) - A retourner par courrier à Dominique WEITZ
ADEME Editions - 20 avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01 ou par fax au 02 41 20 41 98

Nom..... Prénom.....

Société/organisme ..... Fonction/service.....

Adresse .....

Code Postal..... Ville.....

Pays..... Téléphone.....

Fax..... E-mail .....

Nom et adresse de livraison, de facturation, si différents

.....

.....

.....

Date, signature et cachet de l'entreprise obligatoires

Réf.	Titre	Prix unitaire(1)	Qté	Total(1)
6474	Réaliser un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire	25€		
	Pour une livraison en France Métropolitaine, ajouter 4€			
	Pour une livraison hors France Métropolitaine, ajouter 8€			
		Total général net(1)		

(1) Prix nets de taxe (établissement public à caractère industriel et commercial non assujetti à la TVA), exonération accordée par le ministère du budget le 15 juillet 1993
N° SIRET 385 290 309 00454 - Code NAF 751E

Mode de règlement :

Au comptant (obligatoire pour toute personne physique ou morale, domiciliée hors du territoire français) :

❒ Soit par chèque bancaire ou postal joint à la commande à l'ordre du Régisseur de Recettes de l'ADEME

❒ Soit par carte bancaire

❒ VISA ❒ EURO-MASTERCARD N° de carte : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| Date de validité (mois/année) |_|_| |_|_| N° d'identification |_|_|_|

Nom/adresse et signature obligatoires du titulaire de la carte .....

A réception d'une facture :

❒ Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME

❒ Soit par virement à l'odre de l'Agent Comptable de l'ADEME

TP Angers - Code banque 10071 - Code guichet 49000 - N° de compte 00001000206
Clé 07 - BIC : BDFEFRPPXXX - N° IBAN : FR. 76-1007-1490-0000-0010-0020-607

Signature et cachet obligatoires

LES IMPLANTATIONS DE L'ADEME

Angers

Siège social
20 avenue du Grésillé
BP 90406
49004 ANGERS Cedex 01
02 41 20 41 20

Paris

Centre de Paris-Vanves
27, rue Louis Vicat
75737 Paris Cedex 15
01 47 65 20 00

Valbonne

Centre de Valbonne
500, route des Lucioles
06560 VALBONNE
04 93 95 79 00

Bureau de Bruxelles

53, avenue des Arts
1000 BRUXELLES
00 322 545 11 41

Directions régionales

Alsace (Strasbourg)	03 88 15 46 46
Aquitaine (Bordeaux)	05 56 33 80 00
Auvergne (Clermont-Ferrand)	04 73 31 52 80
Bourgogne (Dijon)	03 80 76 89 76
Bretagne (Rennes)	02 99 85 87 00
Centre (Orléans)	02 38 24 00 00
Champagne Ardennes (Châlon-en-Champ.)	03 26 69 20 96
Corse (Ajaccio)	04 95 10 58 58
Franche Comté (Besançon)	03 81 25 50 00
Ile de France (Puteaux)	0149 01 45 47
Languedoc Roussillon (Montpellier)	04 67 99 89 79
Limousin (Limoges)	05 55 79 39 34
Lorraine (Metz)	03 87 20 02 90
Midi-Pyrénées (Labege)	05 62 24 35 36
Basse Normandie (Hérouville St-Clair)	02 31 46 81 00
Haute Normandie (Rouen)	02 35 62 24 42
Nord pas de Calais (Douai)	03 27 95 89 70
Pays de la Loire (Nantes)	02 40 35 68 00
Picardie (Amiens)	03 22 45 19 18
Poitou Charentes (Poitiers)	05 49 50 12 12
P.A.C.A. (Marseille)	04 91 32 84 44
Rhône - Alpes (Lyon)	04 72 83 46 00
Guadeloupe (Baie Mahault)	05 90 26 78 05
Guyane (Cayenne)	05 94 29 73 60
Martinique (Fort de France)	05 96 63 51 42
Réunion (Le Port)	02 62 71 11 30
Nouvelle Calédonie (Nouméa)	0687 24 35 19
Polynésie Française (Papeete)	689 46 84 55
Saint-Pierre et Miquelon	05 08 41 19 80



ADEME n° 6475 – Août 2009- 10 000 exemplaires – Agence Goyave – Illustrations Blandine Lelarge – Imprimé sur papier Cyclus print 100% recyclé

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'ADEME en bref : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. **www.ademe.fr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction de l'Air, du Bruit et de l'Efficacité Energétique
Département Transports et Mobilité
500, route des Lucioles - 06560 Sophia-Antipolis Cedex
Tél. : 04 93 95 79 00 - Fax : 04 93 65 31 96

COMMENT LIMITER LA POLLUTION DU TRAFIC ROUTIER ?

FACE AUX IMPACTS SANITAIRES ET ÉCOLOGIQUES DU TRAFIC ROUTIER, FORTEMENT ÉMISSIF EN GAZ À EFFET DE SERRE ET POLLUANTS, PLUSIEURS VILLES D'EUROPE S'ORGANISENT. FOCUS SUR 3 EXEMPLES INSPIRANTS.

DES IMPACTS TROP LOURDS POUR LA SANTÉ ET LE CLIMAT

En France **+1,5%** d'augmentation de la circulation routière par an

1/3 des gaz à effet de serre sont dus aux transports

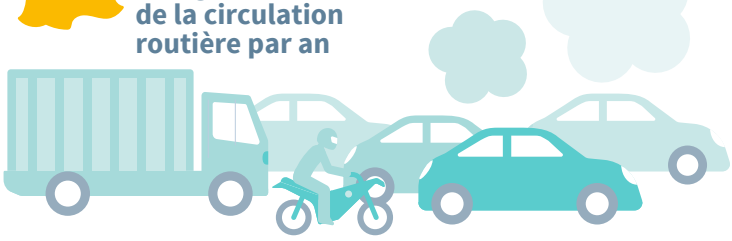

80% de la pollution liée aux transports (oxydes d'azote, particules et COV) provient du transport routier

48 000 morts par an liés à la pollution de l'air aux particules (toutes sources confondues)

Le transport routier contribue aussi à la hausse de la consommation d'énergie en France, en raison d'un trafic de voyageurs et de marchandises croissant, et d'une progression constante de la circulation sur les routes.

3 INITIATIVES INSPIRANTES CHEZ NOS VOISINS

Slovénie, Ljutomer

Juršovka, quartier apaisé

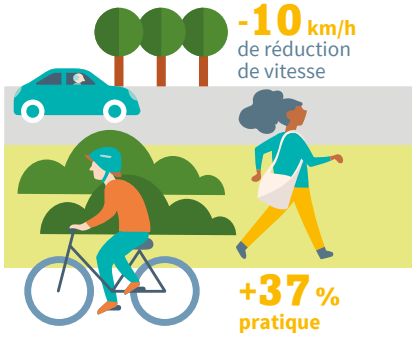

-10 km/h de réduction de vitesse

+37 % pratique de la marche

+27 % du vélo

63 % des résidents estiment que la qualité de vie s'est améliorée

L'aménagement du quartier a été totalement repensé avec la population, pour passer en circulation calme. Une mesure phare du Plan de déplacement urbain local qui devrait être étendue à d'autres quartiers de la ville.

Royaume-Uni, Londres

No idling / « À l'arrêt, je coupe mon moteur ! »



Déjà **5 000** personnes sensibilisées

+6 000 scolaires

La ville et 500 volontaires ont lancé cette campagne de communication (événements, affiches, jeux…) pour inciter les automobilistes à préserver la qualité de l'air. L'opération a déjà été déclinée dans d'autres villes (Bath, Saint-Andrews…).

Danemark, Copenhague

Supercykelstier : les autoroutes cyclables

+8 à +61 % du trafic vélo depuis l'ouverture des 8 premières autoroutes cyclables

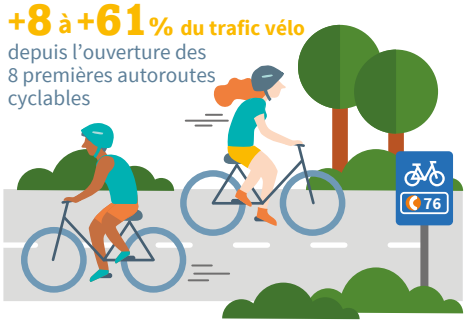

765 M€ de gains socio-économiques pour un programme à 245 M€ (estimations)

1 million/an de trajets en voiture potentiellement évités

Un programme de 45 autoroutes cyclables est engagé pour encourager la pratique du vélo au-delà du centre-ville. D'ici 2045, 750 km de pistes larges et sécurisés verront le jour, avec signalétique, application smartphone, mini stations-service pour vélo, etc.

QUELLES ACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS ?

1. **Faciliter les expérimentations et développer des solutions innovantes** notamment pour les zones rurales et peu denses, à l'image de l'initiative France Mobilités : **www.francemobilites.fr**
2. **Soutenir les nouveaux services de mobilité** pour moins utiliser la voiture individuelle.
3. **Favoriser l'acquisition de véhicules moins polluants** grâce à des aides à découvrir sur **jechangemavoiture.gouv.fr**
4. **Faire évoluer le transport de marchandises** vers plus de transport ferroviaire et fluvial.

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le guide de l'ADEME « La mobilité en 10 questions » sur **www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques**

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Conception : agence Giboulées | Novembre 2019 | 010948

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LES TRANSPORTS SONT RESPONSABLES DE 35 % DES ÉMISSIONS DE CO_2. ET LE TRAFIC ROUTIER Y EST POUR BEAUCOUP. ALORS, QUELLES SOLUTIONS POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

40% des trajets quotidiens **< 3 km**



Plus de **5000 €/an** en moyenne

10 à 12 % du budget des ménages (amortissement de l'achat, carburant, assurance, entretien…)



passées dans les bouchons (à Paris et Marseille)

48 000 décès prématurés par an liés aux particules fines

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS

OBJECTIF 2024
9 % des déplacements à vélo (3 % aujourd'hui)



POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS



- Un tramway émet **62 x moins de CO_2** qu'une voiture
- Un métro **54 x moins**

Et sans accès aux transports en commun ? Le covoiturage

Un salarié qui covoiture tous les jours sur **30 km** en alternance avec un collègue économise près de **2 000 €/an**

…et on peut aussi mixer les modes de transport !

QUELS AVANTAGES ?

C'est moins cher à l'usage

10 km/jour = 100 €/an à vélo
= 1 000 €/an en voiture

4 pleins d'essence = le prix d'1 vélo neuf

C'est meilleur pour la santé

30 mn de vélo ou de marche quotidienne = -30 % de risque de maladie (cardio-vasculaire, cancer, diabète…). Lorsqu'on utilise les transports en commun, on marche déjà **27 minutes** en moyenne par jour !

LA MOBILITÉ ÉVOLUE

Le télétravail réduit les déplacements. **16 à 20%** des actifs pratiqueraient le télétravail en France.

Les nouveaux véhicules voient leur vente augmenter : entre 2016 et 2017, c'est **81% de hausse** pour les véhicules hybrides rechargeables.

Le covoiturage a du succès : en 2018, **30 %** des français y ont eu recours.

Source : Observatoire des mobilités émergentes

POUR ALLER PLUS LOIN

Profitez des informations et conseils de l'ADEME sur
www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

010773 | Janvier 2019

Argumentaire écomobilité public adultes

Les trajets domicile-école sont effectués tous les jours, modifier ses pratiques sur ces trajets ont de nombreux impacts positifs.

L'idée est d'inciter les gens à expérimenter de nouvelles pratiques, pas de passer du tout voiture aux modes actifs en une fois ; il faut y aller progressivement, utiliser les mobilités alternatives petit à petit, se lancer des défis au fur et à mesure. Ex : se fixer l'objectif de faire du covoiturage deux fois par semaine au début, etc.

❖ <u>Quels sont les avantages et intérêts à être écomobile pour les parents ?</u>



- Parce que c'est **bon pour la santé et la planète** :

En effet, le secteur des transports est un des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, le transport routier est le principal émetteur de Nox (oxydes d'azote) dans la région, plus de 40% d'émissions.

Ainsi, **42 000 décès prématurés chaque année en France** sont dus à la mauvaise qualité de l'air et aux particules dans l'air.

Or, en ville, pendant le 1er kilomètre, une voiture **surconsomme 45% de carburant** multipliant ses émissions de polluants. (*Donc l'idée est d'essayer de réduire au maximum ses petits trajets ou de les faire en modes actifs*).

Le transport routier a donc des impacts sanitaires sur nous et nos enfants.

De plus, si votre enfant utilise les modes actifs, cela lui permet de faire un **exercice physique régulier**, qui le maintien en bonne santé (physique et mentale – diminution du stress, amélioration de la concentration…). Il faut aussi savoir qu' « *un cycliste ou un piéton est moins soumis à la pollution qu'un automobiliste dans l'habitacle de son véhicule* » (Ademe).

- Parce que cela permet de **réduire la pollution sonore** (qui est aussi néfaste pour la santé) en se déplaçant moins en voiture.

- Parce qu'on **réduit ses frais :** L'utilisation quotidienne de la voiture revient **jusqu'à 60 fois plus cher** que l'utilisation d'un vélo équipé et entretenu (Source : Ademe). De plus, la part du transport dans le budget des familles c'est 18% du budget familial. Il faut savoir qu'une conduite nerveuse (dans les embouteillages) peut générer une surconsommation de carburant.

Ainsi, il est possible de réduire ses frais en faisant du covoiturage entre familles.

***Note** : un des freins au covoiturage parents/enfants c'est « quand j'amène mon enfant à l'école c'est un moment privilégié pour échanger avec lui, je veux pouvoir garder ce moment seul avec mon enfant » : un **contre argument** = le covoiturage n'est pas un engagement obligatoire chaque jour, cela peut se faire quelques jours par semaine seulement. De plus, cela permet aussi aux enfants d'améliorer leur sociabilité, tout en leur apprenant l'écomobilité (les adultes donnent l'exemple).*

- Parce qu'on gère son **temps et on améliore son confort de vie** : lorsque je n'ai pas à accompagner mon enfant à l'école, j'ai l'opportunité de me déplacer autrement qu'en voiture et d'avoir plus de temps pour moi.

- Cela a un **bénéfice social pour mon enfant** : les mobilités actives ou douces favorisent la socialisation et l'entraide pour mon enfant.

- Je participe à la **réduction du trafic automobile** aux abords de l'école, ce qui permet d'améliorer la **qualité de vie**, et la **sécurité** de mon enfant, et de ceux des autres.

- Enfin, cela permet de « **donner l'exemple** » aux enfants, la mobilité est une question d'éducation et de savoir-faire.

❖ Quels sont les avantages et intérêts à être écomobile pour le personnel de l'établissement ?

- **Je montre l'exemple** aux élèves en étant écomobile, car si on demande aux élèves de faire des efforts, alors que le personnel n'en fait pas c'est contradictoire et cela manque de sens.
- **Je m'engage dans une démarche écologique globale.**
- **Parce que c'est bon pour ma santé et celle des autres** (arguments précédents).
- **Parce que je peux réduire mes frais.**

❖ Quels sont les intérêts de la démarche PDES ?

Le but d'un PDES est de comprendre les dynamiques du système de mobilité qui gravite autour du collège, comprendre ce système va permettre ensuite de tenter de le faire évoluer selon les possibilités du territoire et des habitants.

Ainsi, il est très important d'avoir un PDES par établissement, afin d'avoir un **diagnostic personnalisé**. Car en fonction des collèges les contextes sont variés et soulèvent des enjeux et moyens d'actions différents. Il n'y a pas de solution unique toute faite.

➔ 12 conseils pour les parents : comment rendre les déplacements à vélo de leurs enfants plus sécurisés ?

Traduction de conseils issus du site de la ville de Gand (Belgique), par Elise Ioos.

1. Roulez à vélo avec votre enfant

En moyenne, c'est vers 10 ans que les enfants ont la maturité nécessaire pour rouler non-accompagnés dans le flux de la circulation. Cela dépend aussi d'autres facteurs :
- l'importance du flux de circulation
- l'expérience
- le caractère et la maturité de l'enfant
- la familiarité avec le trajet
- les conditions météo

Le meilleur apprentissage pour votre enfant, c'est de rouler régulièrement avec vous !
Dans les premiers temps, il vaut mieux que vous rouliez à gauche de votre enfant. Quand il a plus d'expérience, vous pouvez rouler derrière lui, de manière à le voir.
Discutez des situations rencontrées pendant le trajet et montrez le bon exemple. L'imitation produit plus d'effets que les discours généraux.

2. Définissez l'itinéraire le plus sécurisé

L'itinéraire le plus court n'est pas nécessairement le plus sûr. Pour chaque nouveau trajet, il est conseillé d'en discuter avec votre enfant et de le tester. Dites ce qui convient et ce qui ne convient pas, et expliquez pourquoi.

3. Avez-vous déjà entendu parler du vélobus ?

Un groupe d'enfants accompagné, avec des gilets fluo se remarque davantage dans la circulation. L'école, ou des parents, peuvent prendre l'initiative de créer une équipe (vélobus).

4. Rouler sur les trottoirs

Savez-vous que les enfants de moins de 8 ans peuvent rouler sur le trottoir ? A condition qu'ils ne mettent pas les autres usagers en danger. C'est l'idéal pour apprendre à circuler et pour acquérir de l'expérience sans risque. Vous, parent accompagnateur, pouvez rouler à côté, sur la chaussée.

5. Ne surestimez pas votre enfant

C'est vous, parent, qui connaissez le mieux votre enfant, son caractère, son expérience et ses capacités à circuler à vélo.

D'autres facteurs doivent être pris en compte :
- les enfants ont une bonne ouïe, mais peuvent difficilement identifier d'où viennent les bruits,
- en dessous de 8 ans, les enfants ont un champ de vision plus restreint,

- en raison de leur taille, ils sont plus bas que les autres véhicules,
- ils ne peuvent porter leur attention que sur un seul élément à la fois.

6. Rendez vos enfants visibles

À vélo ou à pied, il est préférable que les enfants portent des vêtements de couleur (rouge, orange, jaune). En hiver, les vêtements avec des bandes réfléchissantes, c'est l'idéal. Un gilet fluo est encore plus visible. Un bon système d'éclairage est aussi obligatoire et indispensable.

7. Apprenez à votre enfant à appréhender la circulation

Apprenez très vite à votre enfant que voir, ce n'est pas la même chose qu'être vu. Ce n'est pas parce que votre enfant voit une voiture, que son conducteur a vu votre enfant. Apprenez à votre enfant à interagir avec les conducteurs : tendre son bras pour indiquer un changement de direction, chercher le contact visuel pour être sûr que le conducteur le prend en compte.

8. Entrainez votre enfant pour développer ses compétences sur la circulation

Quand vous vous déplacez avec votre enfant, posez-lui de temps en temps des questions sur la distance et la vitesse des véhicules. Est-ce que cette voiture est à l'arrêt ou en marche ? Cette voiture roule-t-elle rapidement ou lentement ? Est-ce que cette voiture roule à une vitesse régulière, accélère ou ralentit ? Est-elle loin ou (trop) proche ? Avons-nous encore suffisamment de temps pour traverser ? Avec ces petits questionnements, vous exercez ses capacités à évaluer les situations.

9. Utilisation correcte du casque

Le casque n'est pas obligatoire au-delà de 12 ans, mais est fortement conseillé pour les enfants. Vérifiez que le casque réponde aux normes françaises. Portez le casque correctement. Il doit couvrir le front, le haut et l'arrière de la tête. Il existe aussi des bonnets fins qui peuvent se porter sous le casque. Pour que le casque soit bien maintenu sur la tête, les triangles où les sangles se rejoignent doivent être juste en dessous de l'oreille. Réglez les attaches de manière à ce que vous sentiez quelque chose sur le front lorsque vous ouvrez grand la bouche. Lorsque vous secouez la tête, le casque ne doit pas bouger et ne doit pas empêcher vos mouvements.

10. Les enfants apprennent grâce à l'imitation

Respectez donc les règles de circulation et anticipez les dangers éventuels. Parlez-en à votre enfant, sans l'effrayer. Comportez-vous de manière courtoise avec les autres usagers de la route.

11. Aller tout seul à pied à l'école

Faites d'abord le trajet ensemble et apprenez à votre enfant comment se comporter pour être en sécurité. Identifiez ensemble les endroits plus dangereux, comme les

sorties de garages et de parkings, où des voitures peuvent surprendre. Exercez-le à traverser correctement : marquer un arrêt pour bien regarder, ne pas courir. Partir à l'heure de la maison, c'est pouvoir se rendre tranquillement à l'école.

12. Aller tout seul à l'école à vélo

Avant tout, vous devez vous assurer que votre enfant est en capacité de le faire de manière autonome :

- Est-ce que votre enfant peut regarder derrière lui et lever son bras sans dévier sa trajectoire ?
- Peut-il évaluer correctement les distances et l'allure des voitures ?
- Est-ce que votre enfant est conscient des dangers ?

Définissez ensemble l'itinéraire le plus sécurisé et exercez-vous ensemble. Montrez-lui les dangers possibles, comme par exemple de se trouver à droite d'un poids-lourd dans un croisement (angle mort). L'itinéraire le plus sécurisé n'est pas forcément le plus court. Il est également important que votre enfant connaisse les panneaux de signalisation et les règles de circulation à vélo.

[Source : https://stad.gent/nl/mobiliteit-openbare-werken/mobiliteit/plannen-projecten-subsidies-cijfers-scholenwerking/scholenwerking/met-de-fiets-naar-school-tips].

Argumentaires écomobilité à destination des collégiens

❖ <u>Quels sont les avantages et intérêts à être écomobile ?</u>

- Quand je fais des efforts pour être écomobile au quotidien, en me rendant au collège, c'est participer activement à la **préservation de la planète**, c'est avoir conscience de l'urgence climatique et agir au quotidien de manière écologique.

- Parce que c'est **bon pour ma santé** : pollution de l'air + manque d'activité physique = problèmes de santé publique, surtout pour les enfants (asthme, surpoids, stress, manque de concentration, qualité de sommeil, …)

- Parce que je peux **gagner du temps** :



- Parce que je m'inscris dans un **cercle vertueux** :

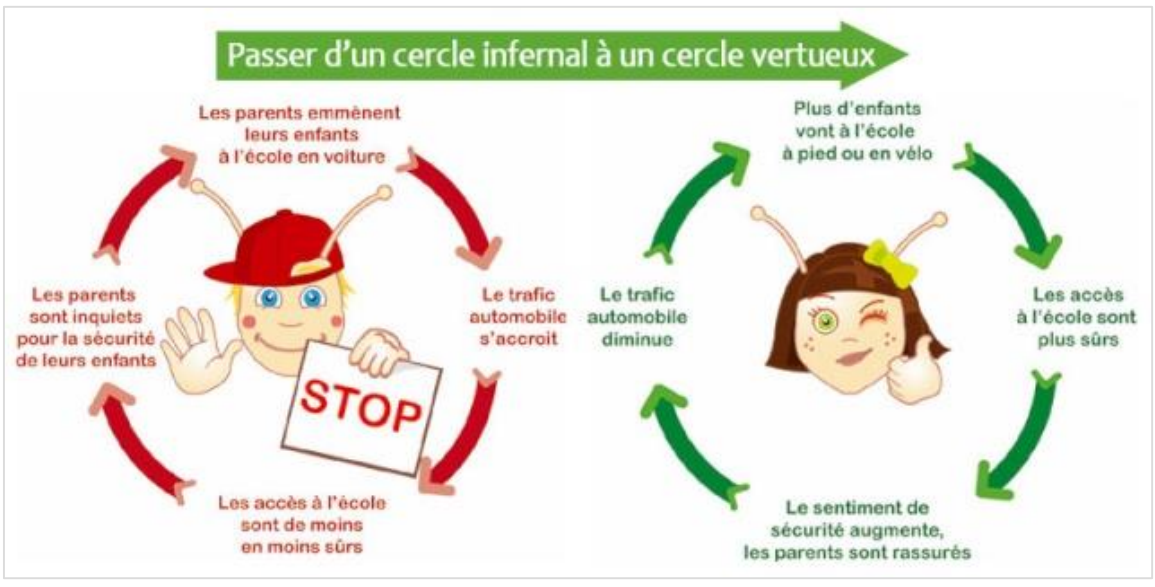

❖ Comment intégrer l'apprentissage de l'écomobilité dans le programme scolaire (cela peut être l'un des objectifs du plan d'actions) ?

- Lors du passage de l'**ASSR** en classe de 5ème
- Dans le cadre de l'**EDD** : L'éducation au développement durable fait partie intégrante, depuis la rentrée 2004, de la formation initiale des élèves, tout au long de leur scolarité, de la maternelle au lycée. Au collège, les thèmes de l'EDD sont traditionnellement abordés en **sciences de la vie et de la terre, histoire-géographie et éducation civique**. Ils peuvent cependant s'intégrer de manière transversale dans chacune des autres matières : mathématiques, français, arts plastiques, sport, etc.
- Lors des **heures de vie de classe**, qui sont des espaces de travail et d'expression des collégiens sur des thèmes variés qu'ils définissent avec leurs enseignants. Ils peuvent servir de cadre à une réflexion ou une action du plan de déplacements (réalisation du diagnostic, mise en place d'un système de covoiturage, etc.)

❖ Quels liens possibles avec les programmes scolaires ?

Exemples de pistes pédagogiques :

Thèmes de convergence au collège (développement durable, climatologie, santé, sécurité, conduites de projets collectifs, citoyenneté, sport, …)

Mathématiques : comptage, histogramme, graphique établis d'après les comptages

Français : « écriture de slogans », chants, histoire, saynètes

Arts visuels : réalisation de tracts, affiches, dessins, illustration des moyens audiovisuels (appareil photo, caméscope, magnétophone…)

Biologie : établir un lien entre les déplacements doux et une bonne hygiène de vie / éducation à la santé

Histoire / Géographie : histoire des déplacements, lecture de cartes

Education civique : respect des règles, code de la route, premiers gestes

Repérage dans l'espace : localisation cartographique, chronométrage des trajets, modélisation des déplacements sur une carte Domicile-Ecole à pied, en voiture, en vélo…

Fiche Méthodologique de mise en place d'un PDES

Un PDES a pour but de mettre en lumière les freins à l'écomobilité, identifier les opportunités et mettre en place des solutions écomobiles.

Les étapes de réalisation d'un PDES :

1) Phase de lancement ; Initier et cadrer le projet en constituant un partenariat et en désignant un correspondant :

Rôle du correspondant PDES = assurer le pilotage de l'élaboration et du suivi PDES.

Construire un partenariat entre la commune, voire l'intercommunalité, les parents d'élèves, l'école, les élèves (ex ; faire du PDES une mission des éco-délégués) et le délégué départemental à l'éducation nationale.

Définir en amont un planning :

Pour la réalisation du PDES, de l'initiation au suivi, il est donc conseillé de s'organiser selon une **programmation pluriannuelle** et de concevoir un **calendrier sur 18 mois au minimum**, intégrant les temps de : la réflexion, la préparation et la sensibilisation des principaux acteurs porteurs en amont (fin de l'année scolaire n-1), la mise en œuvre des actions programmées à court terme en année n (intégralité de l'année scolaire n), la mise en œuvre des actions programmées à plus long terme, le suivi, l'évaluation, la pérennisation et les éventuels recadrages (années n+1, n+2, etc).

2) Un diagnostic qui comporte :

3 axes d'analyse :

-**l'accessibilité du collège** par différents modes de déplacements, afin de qualifier l'offre multimodale de transport (analyse de la configuration des lieux, de leur usage) : beaucoup d'observations de terrain, diagnostic en marchant…

-la **mobilité des collégiens** pour connaître leurs habitudes et leurs attentes ainsi que les potentiels de report modal (informations sur les pratiques de déplacements, recueil des représentations…)

-les **impacts environnementaux** de la mobilité constatée.

Cela passe par exemple par :

>*Géolocalisation du lieu de résidence des élèves* : afin de réaliser une cartographie des domiciles des collégiens (géolocalisation sur une carte du département) à partir de la liste anonyme des adresses des collégiens collectés auprès du principal(e) ou des services du Conseil général concerné.

>*Etude sécurité routière* ; la police municipale peut contribuer au diagnostic par la mise à disposition de données sur l'accidentologie

>*Etude des stationnements*

>*Enquête élèves et parents* sur leurs pratiques modales ; leurs représentations et souhaits.

>*Parcours à pied* des itinéraires préalablement identifiés

>*Grille d'analyse de l'accessibilité* du groupe scolaire

Quelques ressources pour réaliser un diagnostic PDES :

Evaluer les distances moyennes domicile-collège : https://portal.geo-nord.fr/maps/YhST81Axjg/?format=browser

Evaluer les itinéraires selon les modes de déplacements/ cartes isochrones :

https://maps.openrouteservice.org/directions?n1=49.418344&n2=8.666239&n3=13&b=0&c=0&k1=en-US&k2=km

3) Un Plan d'actions qui s'effectue en 2 étapes : **(1)** identifier et hiérarchiser des objectifs, puis **(2)** les décliner/choisir des actions.

Il est donc composé d'**objectifs et propositions** d'actions, ils peuvent faire l'objet d'une concertation plus ou moins importante ; ils peuvent être définis sur la base du diagnostic ou donner lieu à des ateliers de concertation entre les différents acteurs concernés.

Au niveau des objectifs, il est important de les hiérarchiser :

Objectif global (échelle large) > objectif général (thème – moyen général d'atteindre objectif global) > objectifs opérationnels = comment mettre en œuvre de manière précise.

De manière logique, on commence par décliner les objectifs dans l'ordre (cité ci-dessus) afin d'aboutir aux actions détaillées (cela permet de donner du sens). Cependant il est possible que certaines actions répondent à plusieurs objectifs.

Typologie d'actions possibles :

1) Des actions d'aménagement pour faciliter et sécuriser les modes actifs
2) La recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : co-voiturage, transports en commun, vélobus, pédibus
3) Des actions pédagogie
4) Des actions de communication

Telles que des :

Mesures incitatives de sensibilisation à l'usage abusif de la voiture et au report modal : éducation à la mobilité et sécurité routière pour enfants, implication des parents, sensibilisation des parents « inactifs » en leur présentant à chaque étape clé les avancées et engagements pris, recueil de leurs suggestions pour enrichir le processus…

Mesures spécifiques ou renforcées à mettre en œuvre en cas de pointe de pollution

Réflexion sur la configuration et utilisation de **l'espace public** aux abords des écoles : positionnement et redimensionnement du stationnement, niveau de sécurisation de la voirie, niveau accessibilité pour modes alternatifs et programmation de travaux nécessaires.

Actions visant à **rationaliser les déplacements** et répondant aux besoins identifiés (offres mutualisées et cogérées de pedibus, vélobus, actions pour favoriser le covoiturage…)

Actions spécifiques sur **les salariés** des établissements scolaires

Donc les leviers d'actions sont ;

- Aménager et équiper
- Rationaliser les déplacements et encourager le report modal
- Développer une Culture mobilité

➔ Le plan doit comporter des **mesures diversifiées au regard** : des différents modes de déplacement *: marche à pied, vélo, transports collectifs, voiture ...* Du délai de réalisation *: année n, année n+1...* des objectifs visés *: action incitative / contraignante,* de leur durée *: ponctuelles (réalisation d'une piste cyclable), continues (gardiennage d'un parc à vélos) ou périodiques (éducation au vélo chaque année avec une classe).*

➔ Les **fiches par action** précisent : le porteur et les partenaires, le public ciblé (nature et effectif), le résultat attendu, la programmation : le calendrier de réalisation, le budget, les moyens humains, les indicateurs de suivi et d'évaluation.

4) Mise en œuvre du plan d'actions (PA) : planifier et programmer

5) Evaluation via un bilan annuel de la mise en œuvre du plan d'action : Evaluer, pérenniser, communiquer. Evaluer permet de prendre du recul et d'aboutir à des propositions de modifications du PA si besoin.

➢ Cette évaluation est transmise au préfet de département chaque année (le plan d'actions est aussi transmis en amont).

Le **suivi et l'évaluation** des actions sont à anticiper dès le diagnostic. La **mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation** permettra de connaître les effets des actions ainsi que la progression réalisée en direction des objectifs définis en amont. La mesure de ces effets implique un **recensement régulier de données** afin de les comparer avec la situation d'origine (taux de participation aux actions, taux d'utilisation des différents modes de déplacements, etc.).

Cette démarche d'observation et d'amélioration continue permet non seulement de mesurer l'impact des différentes mesures engagées mais également de détecter la nécessité d'éventuels ajustements, indispensables à la pérennisation de la démarche.

Dans la perspective de **pérenniser la démarche**, il est préconisé d'intégrer le plan à la vie de l'établissement, en particulier : dans les programmes pédagogiques dans les conseils de classe, par l'implication directe des jeunes aux moments opportuns de la vie scolaire (inscriptions, fin d'année, voyages scolaires, réfectoire et internat, etc.) par le biais d'une communication adaptée en direction des jeunes et de leur entourage dans des événements festifs (soirée collégienne, événement sportif, fête du collège, etc).

6) Eléments complémentaires à fournir :

➔ Montant annuel du budget PDES

➔ Moyens humains dédiés à la mise en œuvre et au suivi PDES en interne (ressources en ETP) et en externe

➔ Nom et coordonnées du correspondant PDES, adresse mail.



BOITE A OUTILS

POUR LA MISE EN PLACE

D'UN PDES

MODE D'EMPLOI

Pour réussir votre Plan de Déplacement d'Etablissement Scolaire, le Crem a sélectionné et / ou créé les outils qui vous seront utiles tout au long de votre démarche.

Certains des liens présentés ci-dessous ne sont pas encore actifs. La boîte à outils sera régulièrement mise à jour avec de nouveaux supports.

La **première étape** est de déclarer un référent pour votre PDES en renseignant le formulaire mis en place par la DREAL Hauts-de-France

Ensuite, votre PDES va se décomposer en plusieurs étapes qui vont se répartir sur environ 1 an pour aboutir au plan d'actions. Au-delà de cette année, une évaluation annuelle permettra de mesurer l'effet des actions entreprises et de les ajuster aux besoins.

Par ailleurs, il est indispensable d'avoir en tête que chacune des étapes indiquées dans le tableau ci-dessous doit se faire en concertation avec les acteurs concernés par le PDES et se doubler d'une communication et d'une animation pour encourager le plus grand nombre à

se l'approprier. C'est pourquoi la boîte à outils vous indique des outils de communication-type que vous pouvez personnaliser (ex : diaporama, affiches, flyers, ..) et des idées d'animations pour sensibiliser aux enjeux liées à la mobilité (ex : challenge mobilité)

CALENDRIER TYPE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PDES

Trimestre 1	**Constitution du partenariat** - prise de contact avec membres du comite de pilotage - Mise en place d'un premier comité de pilotage / présentation de la démarche à tous les acteurs - préparation phase diagnostic – état des lieux
Trimestre 2	**Enquête mobilité** Diagnostic accessibilité, stationnement Questionnaire élèves / parents / salariés
Trimestre 3	**Elaboration du pré-plan d'actions** Analyse de l'enquête mobilité Concertation sur les résultats et axes de travail à privilégier avec le comite de pilotage préparation du plan d'actions (possibilité d'y travailler par ateliers)
Trimestre 4	**Validation du plan d'actions** Rédaction de fiches-actions formalisation du PDES - Communication début de mise en œuvre avec actions expérimentales
Année N+1	**Mise en place des actions**
Chaque année	**Evaluation** et réajustement du plan d'actions

Pour chacune des étapes, vous trouverez ci-dessous nos principaux conseils et une indication des éléments de la boîte outils qui vous seront utiles.

CONSITUTION DU PARTENARIAT

Nous vous conseillons de mobiliser un **comité de pilotage** pour construire votre PDES. Les membres de ce comité représentent les différentes parties concernées :

- La collectivité locale (mairie / intercommunalité)

- Le délégataire de transports en commun
- Le conseil départemental
- Le conseil régional s'il s'agit d'un lycée
- Des représentants d'élèves
- Des représentants de parents d'élèves
- Des représentants du corps enseignants / du personnel de l'établissement

La liste n'est pas exhaustive.

Nous allons prochainement publier un tableau récapitulant les compétences de chacun de ces acteurs et les principales étapes du PDES auxquelles ils peuvent être associés.

ENQUETE MOBILITE

L'enquête mobilité doit se réaliser sur 2 axes :

- ✓ Un **diagnostic** sur l'accessibilité de votre établissement (places de stationnement vélos/voitures, accessibilité en transports en commun, qualité de la voierie selon les modes de déplacements, …)
- ✓ Une **enquête sur les habitudes de déplacement** auprès des élèves et du personnel

Le Diagnostic

Pour établir votre diagnostic, vous pouvez vous appuyer sur les éléments suivants de la boîte à outils :

- Modèle de tableaux pour réaliser un auto-diagnostic d'accessibilité, par mode de déplacement, en collège ou lycée
- Grille d'observations par rues

Au-delà des éléments présentés dans la boîte à outils, vous aurez besoin pour votre PDES de disposer d'éléments de diagnostic, de données statistiques sur l'état de votre territoire en matière de mobilité ou de qualité de l'air. Plus vos données seront locales, plus elles seront pertinentes. En annexe du présent document, nous vous donnons quelques conseils pour frapper aux bonnes portes et obtenir les informations les plus en adéquation avec la réalité de votre territoire, ….

L'enquête sur les habitudes de déplacement

Vous trouverez dans la boîte à outils (rubrique « outils méthodologiques ») des exemples de questionnaires pour interroger les habitudes de déplacement des élèves. Il y a un modèle questionnaire par niveau de la primaire au lycée.

Nous proposons également un questionnaire plus restreint qui vous permettra d'interroger les parents d'élèves. Leur regard sera important pour orienter les futures actions du PDES.

Vous trouverez également prochainement en ligne un exemple de questionnaire pour interroger le personnel enseignant et non enseignant de l'établissement scolaire.

Pour les collèges et lycées du secteur public, les modèles de questionnaires existent également en fichier XML. Ils peuvent être utilisés pour mener votre enquête en ligne sur la plate-forme numérique Savoirs numériques 5962. Si vous en avez la possibilité, nous vous conseillons de choisir cette option d'enquêter en ligne car vous récupèrerez directement les réponses sous forme de tableur, ce qui est beaucoup plus confortable pour l'exploitation des résultats.

ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS

A cette étape, nous vous conseillons de mobiliser à nouveau le comité de pilotage pour lui présenter et analyser collectivement les résultats du diagnostic et de l'enquête sur les habitudes de déplacements.

C'est cette analyse qui va vous permettre d'identifier les axes prioritaires d'actions à mettre en place.

Vous trouverez dans la boîte à outils (exemples d'actions et ressources) de nombreuses ressources et idées d'actions possibles pour encourager l'écomobilité : aménagements, actions de sensibilisation, … Ces listes ne sont évidemment pas exhaustives et ne sont que des pistes.

Pour élaborer votre plan d'actions, nous vous proposons un exemple de fiche-action type qui contient les éléments suivants : description, pilote, public, méthodologie, moyens, calendrier, indicateurs d'évaluation, …

Vous allez désormais pouvoir assembler dans un même document l'analyse de l'enquête mobilité et le plan d'actions en vue de le communiquer largement.

ANNEXE

DIAGNOSTIC MOBILITE

Où trouver des données et statistiques locales ?

Au-delà des éléments présentés dans la boîte à outils,

Vous aurez besoin pour votre PDES de disposer d'éléments de diagnostic, de données statistiques disponibles auprès de diverses collectivités ou opérateurs.

Retrouvez ci-dessous quelques conseils pour frapper aux bonnes portes et obtenir les informations les plus en adéquation avec la réalité de votre territoire, ….

Ces éléments pourront également enrichir les différents outils de communication que vous utiliserez tout au long de votre démarche (ex : diaporama, …)

LES ENQUETES MENAGE DEPLACEMENT

Elles sont obligatoires dans le cadre des Plans de Déplacement Urbain (PDU) pour les collectivités de plus de 100 000 habitants.

Pour accéder à l'enquête ménage déplacements de votre territoire, il faut vous rapprocher du service en charge du PDU au sein de votre collectivité.

Une **Enquête Ménage Déplacement Régionale** a été réalisée en 2009.

Pour chaque territoire urbain ou rural, on trouvera dans les résultats de cette enquête des données chiffrées sur :

- La part modale des déplacements
- Le nombre de déplacements / jour / personne
- Le taux d'occupation des voitures
- La durée des déplacements
- Le taux d'équipement des ménages en voiture,
- …

Les résultats de l'enquête sont accessibles sur ces liens :

Pour les Territoires urbains

(*Calais, Boulogne, Lille, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Maubeuge, Béthune, Dunkerque, Valenciennes, Douai*)
http://www.ecomobilite.org/FTP/boiteOutilsPDES/._110110_rapport_analyses_r%c3%a9gionales.pdf

Pour les Territoires ruraux

(*Flandre intérieure, Audomarois Nord, Audomarois Sud, Littoral Nord, Littoral Sud, Artois Ouest, Artois Centre, Artois Est, Cambrésis Ouest, Cambrésis Est, Avesnois Ouest, Avesnois Est*)

http://www.ecomobilite.org/FTP/boiteOutilsPDES/._110110_rapport_anlayses_rurales.pdf

En complément, il est intéressant de vous rapprocher des services en charge de la mobilité dans votre intercommunalité. Beaucoup de collectivités disposent de leurs propres enquêtes, diagnostics contenant des informations qui seront utiles pour votre PDES.

CARTOGRAPHIE DES COLLEGES - LYCEES

Les conseils départementaux peuvent vous fournir une cartographie du territoire de vos établissements scolaires.

Département du Nord : une carte d'évaluation des distances domicile-collège est disponible pour chaque collège à cette adresse **:** https://portal.geo-nord.fr/maps/YhST81Axjg/?format=browser-%3Ehttps://portal.geo-nord.fr/maps/YhST81Axjg/?format=browser

Le site Openrouteservicemap (https://maps.openrouteservice.org/) peut permettre de réaliser des **cartes isochrones** par modes de déplacements à partir d'un point donné et montrer ainsi le potentiel de territoire qui peut être couvert à pied ou à vélo en un temps donné.

LES CHIFFRES DE LA SECURITE ROUTIERE

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière publie chaque année un bilan annuel de l'accidentalité http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere

On y trouve des données sur la typologie d'accidents, une analyse par type de véhicule/

Selon votre territoire, vous pouvez obtenir des données plus locales auprès des observatoires départementaux de la sécurité routière.

Le baromètre mensuel du département du Nord

http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Les-chiffres-de-l-insecurite-routiere/Les-donnees-locales/Annee-2016

INDICES DE LA QUALITE DE L'AIR

Pour obtenir des données et illustrations sur la qualité de l'air sur votre territoire, nous vous invitons à vous rapprocher du réseau ATMO Nord-Pas-de-Calais : http://www.atmo-npdc.fr/

Le réseau ATMO est en charge de plusieurs stations de mesure de qualité de l'air. On peut obtenir les résultats de ces stations de mesure en ligne.

Par ailleurs, ils disposent de résultats de l'indice benzène qui permet de tester la qualité de l'air intérieur dans des locaux. Il existe un indice benzène)

ETUDES EXISTANTES OU EN COURS SUR LA MOBILITE

Pour les lycées

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais a a réalisé un diagnostic mobilité sur une dizaine de lycées de la région, concernant uniquement les salariés du Conseil Régional.

Le diagnostic montre les problèmes liés à l'éloignement domicile-travail et le faible accès aux transports en commun (TC) aux heures de prise de poste. La différence est marquée entre territoires urbains et ruraux, la situation est plus délicate pour les lycées ruraux pour lesquels l'accès vélo et TC est limité

Pour les collèges

Le Conseil départemental du Nord a réalisé une étude sur les déplacements autour des collèges (existences d'abris à vélo et leur utilisation, …)

Le département a la volonté de d'aménager et sécuriser les trajets vélos sur un périmètre de 3 kilomètres autour des collèges.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais réalise des études sur les aménagements cyclables autour d'une dizaine de collèges.

Besoin d'aide ?

Le Crem et ses acteurs-relais peuvent vous conseiller tout au long de votre PDES

Contact :

Crem, 23 rue Gosselet, 59 000 Lille, 03 20 52 97 58,

contact@ecomobilite.org / www.ecomobilite.org

Le Crem est animé par l'association Droit au vélo – ADAV

Le Crem est soutenu par

FICHE DESCRIPTIVE DE LA DEMARCHE PDES

Cette fiche a pour objectif de poser les bases de la démarche PDES dans votre établissement. Il est conseillé de remplir ce tableau avec les différents membres du comité de pilotage pour que tous les participants soient au même niveau d'information.

Nom de l'établissement : ……

Commune : ……

Prénom et nom du référent PDES : ……..

Date : ……..

CONTEXTE

Définir rapidement le contexte de l'établissement (taille, problématiques de mobilité parents, élèves, personnel)	
Un diagnostic (enquête mobilité, étude accessibilité) a-t 'il déjà été réalisé par ou pour l'établissement ? (si non, pour quand est-il prévu et quel sera son contenu ?)	
Le PDES s'inscrit-il dans un programme, une démarche pédagogique ? (si oui comment ?)	

Action(s) sur la thématique de l'éco-mobilité déjà mise(s) en place au sein de votre établissement	
Etablissement labélisé E3D (oui/non)	
Etablissement labélisé Eco-collège (oui/non)	

CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE PDES

Quels sont les acteurs invités (ou que vous envisagez d'inviter) pour le comité de pilotage PDES ? (interne et externe à l'établissement)	
Comment comptez-vous mobiliser les éco-délégués pour cette démarche ?	

LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Veillez à ce que tous les publics soient concernés (élèves, personnel et parents indirectement)

Quels sont les objectifs globaux ou transversaux de votre démarche ? (par exemple : contribuer à la réduction de l'effet de serre, lutter contre l'obésité infantile, agir en faveur d'un développement durable, etc.)	

Quels sont les objectifs pédagogiques de votre démarche ? (par exemple : initier les élèves aux règles de conduite et de circulation dans la rue, sensibiliser les adultes de demain, etc.)	
Quels sont les objectifs opérationnels de votre démarche ? (par exemple : offrir des alternatives à la voiture en favorisant un report vers les modes doux, sécuriser les abords de l'établissement, réglementer les dépose-minute des voitures, etc.)	

LES ACTIONS ENVISAGES

Avez-vous déjà des idées d'actions que vous souhaiteriez réalisées en cohérence avec vos objectifs cités ci-dessus ? (merci de les détailler ensuite dans les fiches actions : https://www.ecomobilite.org/Des-actions-a-mettre-en-place-dans-votre-PDES)	
Avez-vous prévu des temps forts pour communiquer sur la démarche et ses effets ? (Actions, résultats des actions entreprises, etc.). Avez-vous caler ces temps sur des dates particulières ? (semaine de la mobilité et du développement durable par exemple). Faire un planning des actions	

Date du prochain COPIL PDES :

Cette fiche est à joindre au rapport DREAL (évaluation PDES) à rendre à chaque fin d'année scolaire.



FICHE MOBILITÉ ÉTABLISSEMENTS

Nom de l'établissement : à renseigner

Commune : à renseigner

Collège / Lycée / Ensemble scolaire
(supprimez la mention inutile)

Contact MEL : modesdoux@lillemetropole.fr

Contact CREM : contact@ecomobilite.org

Contact référent PDES : à renseigner

Fiche mise à jour le : 23/02/2023

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PDES PLAN DE DÉPLACEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

crem centre ressources ecomobilite.org

Merci de remplir les items suivants concernant votre établissement, avec l'appui éventuel des élèves éco-délégués

FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement privé / Etablissement public (supprimez la mention inutile)

Nombre d'élèves :
Nombre de salariés (enseignants, personnel cantine, administratif…) :

Jours	Elèves				Salariés	
	Horaire d'ouverture des grilles	Horaire de début des cours	Horaire de fin des cours	Horaire de fermeture des grilles	Heure d'arrivée majoritaire	Heure de départ majoritaire
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						

Principales communes d'origine des élèves :

Rang	Nom de la commune	Effectif	% du total
1			
2			
3			
4			
5			

Plan : insérez un plan ou une photo aérienne de l'établissement dans l'encart ci-dessous, et indiquez les entrées/sorties des élèves (en vert) et du personnel (en rouge)

TRANSPORTS COLLECTIFS

Votre établissement est-il desservi par (préciser la station ou le/les noms des arrêts les plus proches)

Offre	Numéros des lignes	Nom de l'arrêt / station la plus proche	Distance de l'établissement (selon Google Maps)
Ilevia			
- métro			
- tramway			
- bus			
- V'lille			
TER			
Arc en Ciel			
Autre :			

Nombre de salariés bénéficiant du forfait mobilité durable (prise en charge des frais de déplacements domicile-travail des salariés effectués en vélo ou covoiturage) :

Plan : insérez un extrait du plan du réseau Illévia centré sur votre établissement dans l'encart ci-dessous

STATIONNEMENT

Nombre de stationnements	A l'intérieur de l'établissement (nombre)	A moins de 200m de l'établissement (nombre approximatif)	Qualité de l'aménagement 😊 😐 ☹
Voiture			
- Places libres d'accès			
- Places en zone bleue			
- Places payantes			
- Places réservées au PMR			
- Recharge de véhicules électriques			
Mobilités actives			
- Pinces-roues à l'air libre			
- Pinces-roues abrités			
- Arceaux vélo à l'air libre			
- Arceaux vélo abrités			
- Places dans un abri vélo sécurisé / fermé			
- Places dédiées aux trottinettes			

Y-a-t-il possibilité de recharger les batteries des vélos et/ou trottinettes électriques ? : oui / non
SI oui, pour combien de batteries ?

Les stationnements vélo des élèves et du personnel sont-ils séparés ? : oui / non

Constatez-vous du stationnement de voitures sans permis (type AMI) à proximité de l'établissement ? : oui / non
Si oui, combien :

Plan : insérez un extrait du plan Google Maps centré sur votre établissement dans l'encart ci-dessous, et localisez les offres de stationnement (voiture, vélo, trottinette, …) dans votre établissement et à ses abords

ABORDS DE L'ETABLISSEMENT

Qualifiez la qualité des accès à votre établissement :

Notez de 0 (☹) à 10 (☺)	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Sécurité des cheminements piétons											
Sécurité des cheminements cyclables											
Confort et qualité des accès piétons aux arrêts de transport public											
Confort d'attente aux arrêts de transport collectif : abri, éclairage, bancs, information, ...											
Confort et qualité des cheminements cyclables permettant d'accéder à l'établissement											
L'éclairage public aux abords de votre établissement scolaire											

Citez et localisez les principaux dysfonctionnements aux abords de l'établissement (3 au maximum) :

1. :
2. :
3. :

Les abords de l'établissements sont-ils sécurisants pour les élèves, quelle que soit l'heure considérée ? oui / non
Si non, précisez les problématiques existantes et éléments remontés à la direction de l'établissement :

Votre établissement est-il situé dans une zone apaisée (zone 30, zone de rencontre ou zone piétonne) ? oui / non
Plus d'information sur : https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/cadre-de-vie/amenagement-despaces-partages

Si oui, de quel type ?

Des commerces de proximité ou services sont-ils placés à 300 mètres de votre établissement ?
Si oui, de quelles natures ?
Cela engendre-t-il des déplacements des élèves à l'heure du midi ? oui / non

AUTRES

Avez-vous connaissance de solutions de covoiturage utilisées par le personnel ou les élèves ? oui / non

Si oui lesquelles, et comment ce covoiturage s'organise-t-il (nom des applications utilisées cas échéant) ?

Des informations sur l'accessibilité sont-elles présentes sur le site internet de votre établissement ? oui / non

Si oui lesquelles ?

Des actions régulières ou occasionnelles sont-elles déjà menées dans votre établissement pour développer l'usage des mobilités alternatives à la voiture ? oui / non

Si oui lesquelles ?

Plan : insérez une carte avec une localisation de l'accidentologie aux abords de votre établissement sur ces dernières années. Vous trouverez des informations par ce lien : https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/cartographie-des-accidents-metropole-dom-tom

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Entrée des élèves (de préférence sur une heure de pointe)	Entrée du personnel
Stationnement vélo intérieur à l'établissement, vu de jour	Stationnement vélo intérieur à l'établissement, vu de nuit
Stationnement vélo extérieur à l'établissement, vu de jour Nom de la rue :	Stationnement vélo extérieur à l'établissement, vu de nuit Nom de la rue :
Arrêt de bus Nom : Lignes de bus : Direction :	Arrêt de bus Nom : Lignes de bus : Direction :

Parking voitures (à l'intérieur de l'établissement)	Parking voitures (à l'extérieur de l'établissement) Nom du parking :
Cheminements piétons aux abords de l'établissement Nom de la rue :	Cheminements cyclables aux abords de l'établissement Nom de la rue :
Autre photo que vous souhaitez ajouter (insérez autant de photos que vous en estimez nécessaires)	

ENQUETE DE MOBILITE ELEVES DE COLLEGE

Cette enquête vise à mieux connaître les habitudes de déplacement entre le domicile et le collège afin d'identifier ensemble les moyens de développer les modes alternatifs à la voiture (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, …) pour :

- ✓ Améliorer la sécurité des itinéraires empruntés par les collégiens à pied ou à vélo
- ✓ Faciliter les déplacements autonomes des collégiens
- ✓ Préserver la santé des collégiens par un exercice régulier
- ✓ Participer à la protection de l'environnement (qualité de l'air, …)

Nous vous remercions par avance du temps que vous consacrerez à remplir ce questionnaire. Les résultats de l'étude vous seront communiqués.

Renseignements généraux

Classe : 6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème ☐ Autre (précisez)…… ☐

Commune d'habitation / quartier :

Adresse :

Régime : ☐ externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne

Quel est votre mode de déplacement principal entre chez vous et le collège ?

Modes de déplacements	*Le matin*	*Le soir*
A pied		
A vélo		
En bus / métro		
En train		

En voiture		
Autres (skate, roller,) … précisez		

Venez-vous au collège avec des frères et sœurs ?

Oui ☐ non ☐

Si oui, combien ?

……

Pour ceux qui viennent régulièrement en voiture, c'est parce que (plusieurs réponses possibles) **:**

C'est une habitude ☐

Les horaires / fréquences des transports en commun ne sont pas adaptés ☐

Il n'y a pas de transports en commun assez proches de chez vous ☐

Vos parents (ou d'autres adultes) vous déposent en allant travailler ☐

Vous avez peur de vous faire agresser dans les transports ou dans la rue ☐

A pied ou à vélo, c'est fatigant ☐

Vos parents ne veulent pas que vous alliez au collège autrement qu'en voiture ☐

Il n'y a pas de possibilité de stationner son vélo ☐

A combien estimez-vous la distance entre votre domicile et le collège ?

	Distance	*Cochez la bonne réponse*
1	Moins de 1 km	☐
2	Entre 1 et 3 km	☐
3	Entre 3 et 5 km	☐
4	Plus de 5 kilomètres	☐

Le matin, combien de temps mettez-vous pour aller de chez vous au collège (en comptant aussi, le cas échéant, le temps nécessaire pour rejoindre votre arrêt de transport en commun ou le temps nécessaire pour chercher une place de stationnement)) ?

☐ Moins de 5 minutes

☐ Entre 5 et 15 minutes

☐ Entre 15 et 30 minutes

☐ Entre 30 et 60 minutes

☐ Plus d'1 heure

Le soir, combien de temps mettez-vous pour aller du collège à chez vous (en comptant aussi, le cas échéant, le temps nécessaire pour rejoindre votre arrêt de transport en commun) ?

☐ Moins de 5 minutes

☐ Entre 5 et 15 minutes

☐ Entre 15 et 30 minutes

☐ Entre 30 et 60 minutes

☐ Plus d'1 heure

Comment aimeriez-vous venir chaque jour au collège ?

A pied	A vélo	En bus / train / métro /tramway	En voiture	En scooter	En trottinette	En roller	En skate

Avez-vous un vélo ?

☐ oui ☐ non

Habituellement, avec qui vous rendez-vous au collège ?

Seul	Avec copains, copines, frères ou sœurs	Avec un des parents	Avec un autre adulte
☐	☐	☐	☐

Avec qui préféreriez-vous aller au collège ?

Seul	Avec copains, copines, frères ou sœurs	Avec un des parents	Avec un autre adulte
☐	☐	☐	☐

Y a-t-il des carrefours, feux rues ou trottoirs sur ton chemin vers le collège qui te semblent dangereux pour les piétons ou les cyclistes ? Si oui, nomme les rues et indique l'endroit et le problème rencontré.

Merci beaucoup d'avoir rempli ce questionnaire !

Si vous voulez rester informés sur ce projet, vous pouvez nous laisser vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Courriel :

INFORMATION :

Il est possible de décliner ce questionnaire sous **format numérique**.

Pour avoir accès au **questionnaire en ligne**, vous pouvez adresser une demande à l'adresse suivante : contact@ecomobilite.org

OUTIL PRATIQUE : Grille d'observation par rue

Informations sur la rue concernée

1/- caractéristiques de la rue	*Commentaires/observations*
Nom	_ _ _

Observations sur l'accessibilité à pied

2/- accessibilité à pied de la rue	*Commentaires/observations*
Aménagements favorables à la marche : Zone 30, rue à accès restreint, zone de rencontre, voie piétonne	
Présence et qualité des aménagements spécifiques à la marche : voie piétonne, sentier piéton, voie mixte piétons/cycles	
Existence et continuité des trottoirs	
Largeur et conformité des trottoirs (1,40m sans obstacle minimum) pour personne à mobilité réduite (PMR)	
Revêtement des trottoirs : qualité et praticabilité	
Présence et qualité éclairage public	

2/- accessibilité à pied de la rue (suite)	*Commentaires/observations*
Présence et qualité du jalonnement piéton	
Présence et qualité des abaissements de trottoir	
Présence, qualité et emplacement des traversées piétonnes	
Protection contre le stationnement illicite (potelets, barrières)	
Qualité de l'espace public et accessibilité pour les PMR : obstacles tels mobilier urbain mal situé, aménagement sensoriel (bandes podotactiles), propreté, qualité paysagère, stationnement illicite	
Conflits d'usage observés	



Observations sur l'accessibilité à vélo

3/- accessibilité à vélo de la rue	*Commentaires/observations*
Aménagements favorables au vélo : Zone 30, zone de rencontre	
Présence et qualité des aménagements spécifiques au vélo : piste cyclable (uni/bidirectionnelle), bande cyclable, double sens cyclable, Largeur des aménagements	
Protection des aménagements cyclables contre le stationnement illicite (potelets, barrières)	
Revêtement des trottoirs : qualité et praticabilité	
Présence et qualité éclairage public	
Traitement des intersections	

3/- accessibilité à vélo de la rue (suite)	***Commentaires/observations***
Présence et qualité de la signalisation et du jalonnement cyclable	. . . .
Continuité des aménagements et connexion au réseau cyclable	. . . .
Présence de places de stationnement pour vélos : * Emplacement (a proximité immédiate et dans l'établissement) * Type : abrité, fermé… * Eclairage * dispositif d'accrochage (pince roue ou permet d'accrocher le cadre et la roue) * Capacité : nombre de places	. . . .
Conflits d'usage observés	. . . .

Accessibilité par les transports collectifs

4/- offre de TC aux abords de l'établissement (50 à 300 m)	***Commentaires/observations***
Présence d'arrêts ou de gare de transports en commun aux abords du lycée Relever le n° de ligne et le nom de l'arrêt	_ _ _

Accessibilité par les transports collectifs

4bis/- qualité de rabattement de l'établissement vers les pôles de transport (300 m à 5 km)	***Commentaires/observations***
Présence d'un pôle de transport dans un rayon de 300 m à 5 km : gare routière, ferroviaire	_ _ _

Accessibilité en voiture ou en 2 roues motorisés (2RM)

5/- accessibilité en voiture et 2RM	***Commentaires/observations***
Aux abords du lycée, y-a-t-il des limitations pour modérer la circulation (zone 30,…). Y-a-t-il des équipements spéciaux (chicanes, ralentisseurs…) ?	– – –

5/- accessibilité en voiture et 2RM	Commentaires/observations
Pour les parkings de 2 roues motorisés dans les voies aux abords de l'établissement : - Nombre de places - Dispositif d'accrochage - Sur voirie /en parking	_ _ _

Exemple de déclinaison des objectifs dans un plan d'action PDES

Thème de grande ampleur	*Thème qui concerne l'établissement*	*Déclinaison concrète de l'objectif général*	*Déclinaison de l'objectif opérationnel en actions*
Objectif global	**Objectif général**	**Objectif opérationnel**	**Actions**
Des meilleures conditions de santé pour les élèves	Améliorer la qualité de l'air autour de l'établissement	Augmenter le nombre de covoitureurs	Sensibiliser aux bienfaits du covoiturage Développer une communauté de covoiturage propre au collège
		Réduire le nombre de voitures à proximité de l'établissement	Identification d'un "parkings relais" à 300 m du collège Réduire les stationnements automobiles devant le collège (remplacer par arceaux vélos..)
Améliorer la sécurité routière aux abords des écoles	Modérer la circulation	Réduire le trafic et les manœuvres inhérentes à la dépose des écoliers	Fermeture de la rue devant le collège 30 min matin et soir Quartier en zone 30
		Sécuriser les aménagements de voierie	...
Inciter aux changements de pratiques	Sensibiliser à l'écomobilité	Sensibiliser les élèves : les préparer à leur mobilité d'adulte	Challenge de l'écomobilité scolaire Intégration de la mobilité dans le programme pédagogique
		Sensibiliser les parents : les responsabiliser face aux problèmes de sécurité et pollution	Intervenir dans les réunions de parents d'élèves : présenter les bienfaits de l'écomobilité Diffuser de l'information via l'ENT Créer un village mobilité avec parents et enfants
		Sensibiliser le personnel de l'établissement	Intervenir dans les réunions en interne : présenter les bienfaits de l'écomobilité Challenge écomobilité entre personnel de l'établissement
		Tout public	Campagne de communication dans le collège pour sensibiliser à l'écomobilité
Améliorer la qualité de vie des collégiens	Développer une mobilité autonome, active et citoyenne pour les élèves	Apprentissage pour les enfants du déplacement écomobile	Intégrer l'écomobilité dans le programme scolaire
	Augmentation du niveau de concentration des enfants	Augmenter la pratique des mobilités actives	Créer une zone de rencontre devant le collège Organiser des sorties vélos avec les élèves ...

A chaque objectif, quand on le décline on se pose la question : **comment je peux répondre à cet objectif ?**

Exemple : Nous souhaitons « de meilleures conditions de santé pour nos élèves » *> comment* ? En « améliorant la qualité de l'air autour du collège » *> comment ?* En « réduisant le nombre de voiture devant le collège » *> quelle action mettre en place pour atteindre cet objectif* ? Supprimer des stationnements voiture, Créer un pédibus en partant d'un parking relais un peu plus loin, etc.

Charte d'engagement du référent PDES

Etablissement scolaire : …….

Commune de l'établissement : …….

Nom du référent : …….

Dans le cadre du Plan de déplacement établissement scolaire (PDES) et afin de mener à bien cette démarche, le référent PDES s'engage à :

- Organiser régulièrement des réunions de concertation avec les différents acteurs et partenaires du projet ;
- Coordonner et animer les contacts entre les différents partenaires et acteurs du projet ;
- Assurer une mission d'encadrement et de soutien auprès des différents acteurs impliqués dont les élèves ou les éco-délégués ;
- Favoriser la communication et la sensibilisation autour du PDES auprès de divers acteurs ;
- Participer à la réalisation des diagnostics et à l'élaboration des synthèses ;
- Participer à la proposition des solutions et à la mise en place des actions prévues en concertation ;
- Respecter le calendrier des échéances fixé en concertation avec les acteurs concernés ;
- Assurer le suivi, l'évaluation et le développement du PDES.

Fait à :

Le :

Signature :

Exemple de courrier à l'attention du personnel d'un établissement souhaitant se lancer dans une démarche PDES

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer les conditions d'accès, la sécurité et le cadre de vie aux abords de l'école / du collège / du lycée, un « Plan de Déplacement Etablissement Scolaire » va être lancé.

Dans le cadre de cette démarche, qui vise à proposer des solutions alternatives à la voiture (amélioration des services de transports en commun, pédibus, vélobus, aménagements, animations, rues scolaires, rues aux enfants, sensibilisations des élèves et du personnel, évènements, etc.), nous sollicitons votre participation pour :

(PAR EXEMPLE)

- Réaliser dans vos classes une enquête mobilité auprès des élèves afin de connaître leurs habitudes de déplacement domicile-collège et de mettre en exergue les difficultés rencontrés lors de ces trajets,
- Diffuser une enquête mobilité auprès de leurs parents, accompagnée d'un courrier, via le carnet de liaison,
- Participer à d'éventuelles animations avec vos élèves lors d'opérations du type « semaine de la mobilité et de la sécurité routière » ou « challenge de l'écomobilité des collèges » par exemple.

La mobilisation du personnel de l'établissement dans ce projet est une condition importante de sa réussite.

Nous vous remercions par avance pour votre implication et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

A l'attention de tous les acteurs visés par la démarche PDES

(Plan de déplacement des établissements scolaires)

Madame, Monsieur,

Principal responsable du réchauffement climatique, le transport routier est la première source d'émissions de CO_2. Sur le plan sanitaire, il est responsable de la majorité des particules fines. À ces enjeux connus de tous, s'ajoutent les enjeux liés aux spécificités de l'écomobilité scolaire pour les élèves (sédentarité, surpoids, accès à l'éducation et aux autres activités sportives et culturelles, orientation, autonomie, etc.).

L'école / collège / lycée / la mairie de ……. a décidé de s'engager dans une démarche collaborative et novatrice en ce qui concerne les déplacements des élèves et du personnel vers leur établissement scolaire. Cette initiative, intitulée « Plan de Déplacements Etablissement Scolaire », découle d'un constat simple : la voiture est trop souvent utilisée par reflexe alors qu'elle n'est pas toujours avantageuse pour tous.

L'objectif de cette démarche est de proposer des solutions alternatives à la voiture (transports en commun, pédibus, vélobus, aménagements, animations, rues scolaires, rues aux enfants, sensibilisations des élèves et du personnel, évènements, etc.) afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie aux abords de l'établissement.

De part nos responsabilités familiales ou professionnelles, nous avons tous un rôle à jouer dans ce projet : enseignants, responsable d'établissements, parents, enfants, collectivités, associations, autorité organisatrices de la mobilité, etc.

Nous vous invitons à une réunion d'information qui se tiendra le ……. à …… afin de débattre du projet et d'entamer une phase de réflexion sur les apports et motivations de chacun.

Nous vous remercions par avances pour votre implication et restions à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

FICHE « ACTION MOBILITÉ » N°

INTITULÉ DE L'ACTION

Nom de l'établissement : _____

Nom du référent « mobilité » : _____

Nom du pilote de l'action (si différent du référent mobilité) : _____

Description sommaire de l'action

Intitulé de l'action *Donnez un nom succinct à votre action :*	
Situation de départ – contexte *Décrivez la situation de départ en précisant le besoin, le manque ou problème repérés*	
Public(s) ciblé(s) *Précisez qui est visé par l'action, qui va en bénéficier ?*	
Objectif général de l'action *Précisez le but de l'action : quels effets recherchés, quels résultats attendus ? Pourquoi menez vous cette action ?*	
Résumé descriptif de l'action *En quoi consiste l'action ?*	
Caractéristiques de l'action *Préciser les points demandés*	***Mode(s) de transport concerné(s) :*** ***Type d'action (aménagement/équipement, communication, pédagogie/formation, etc) :*** ***Mesure Interne / externe :***



Approche pédagogique

Lycéens participant à la mise en œuvre *quels seront leurs rôles et tâches dans la mise en œuvre de l'action ?*	
Objectifs pédagogiques *Préciser les acquis visés pour les lycéens*	
Evaluation des acquis *Comment prévoyez-vous d'évaluer les acquis pédagogiques par les lycéens ?*	

Conditions de réalisation de l'action

Participants à la mise en œuvre (hors lycéens) *Qui contribue à la mise en œuvre du projet ? quels seront leurs rôles ?* Vous référer à votre fiche Acteurs	
Communication *Quelle communication est prévue ?*	***Communication autour de la démarche/du montage de l'action (pour mobiliser les acteurs) :*** ***Communication autour de ce que produit l'action (faire connaître un service ou un équipement nouveau par ex) :*** ***Sensibilisation aux comportements attendus :***
Ressources à mobiliser *Quelles sont les ressources à prévoir ?* *Budget (en euros) :* • Fonctionnement : • Investissement : *Temps passé* *Quelles aides allez-vous solliciter ?*	



Calendrier : prévision et avancement

Calendrier de mise en œuvre et Echéances	*Précisez les grandes phases de développement de l'action en remplissant le tableau suivant ; ajouter des lignes si nécessaire*	
	Date / échéance prévisionnelle	**Date / échéance effective**
Phase 1 :		
Phase 2 :		
…		
Phase N: mise en œuvre	Date de réalisation prévisionnelle	Date de réalisation effective
Atteinte des objectifs	Échéance prévisionnelle (par ex 2014)	Echéance effective (date à laquelle vous avez atteint vos objectifs)

Evaluation de l'action

Modalités d'évaluation *Qui suit l'action ? (le pilote ou une autre personne ?) Comment allez-vous mesurer votre performance (outils ou ressources)?*	

Critères (objet de l'évaluation)	**Indicateurs** (quantitatifs ou qualitatifs)	**Niveau à atteindre** (objectifs-prévision)	**Niveau atteint** (réalité)	**Efficacité** (% de réussite : réalité/prévision)
Réalisations ***(qu'avez-vous réalisé ?)***				
Ressources ***(quelles ressources utilisées ?)***				
Résultats ***(quels résultats directs mesurés ?)***				
Impacts ***(quels effets plus larges mesurés ?)***				
Pédagogie ***(quels acquis obtenus?)***				

Suite à donner *(mettre en gras le choix retenu)*	Pérenniser	Améliorer	Reporter à plus tard
Enseignements *(facteurs de réussite ou d'échec)* **et conseils pour la suite**			

Date de mise à jour de la fiche action n°__ : ____/_____/ 20____



Actions PDES

Idées d'actions à mettre en place dans le cadre d'une démarche PDES

crem centre ressource ecomobilite.org

ADAV droit au vélo

Introduction

Les actions proposées ci-après sont listées à titre indicatif pour que le référent PDES puisse se donner une idée des actions réalisables. Elles peuvent être adaptées selon la demande ou la spécificité du collège.

Nous conseillons de présenter les actions choisies en comité de pilotage PDES avant de les lancer afin :

- d'avoir l'approbation de tous les acteurs concernés,
- d'engager les participants du comité dans le cadre de leurs compétences (qui fait quoi ?)
- de communiquer autour de l'événement et ainsi maximiser les chances de réussite

Pour chaque action, les acteurs concernés à solliciter au sein du comité de pilotage sont précisés dans la catégorie « Caractéristiques de l'action ».

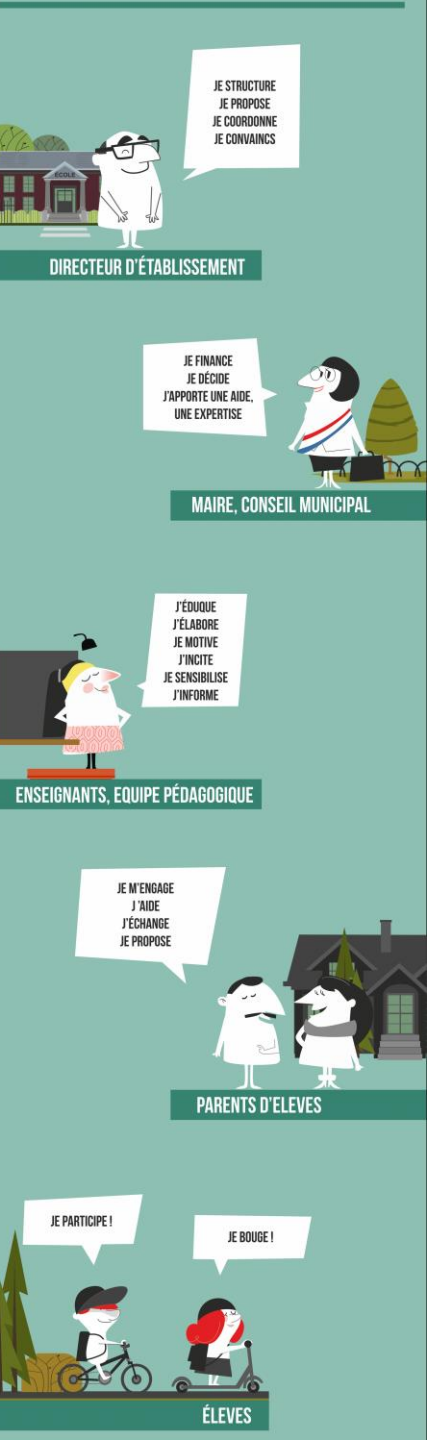

Qui participe au comité de pilotage PDES ?

- Le comité de pilotage vous aide à organiser des actions dans le cadre de votre PDES.
- Nous vous conseillons d'inviter les acteurs concernés par l'action que vous souhaitez mettre en place afin de trouver des pistes d'organisation (moyens humains, moyens matériels existants, etc.)

Les acteurs à associer au comité de pilotage

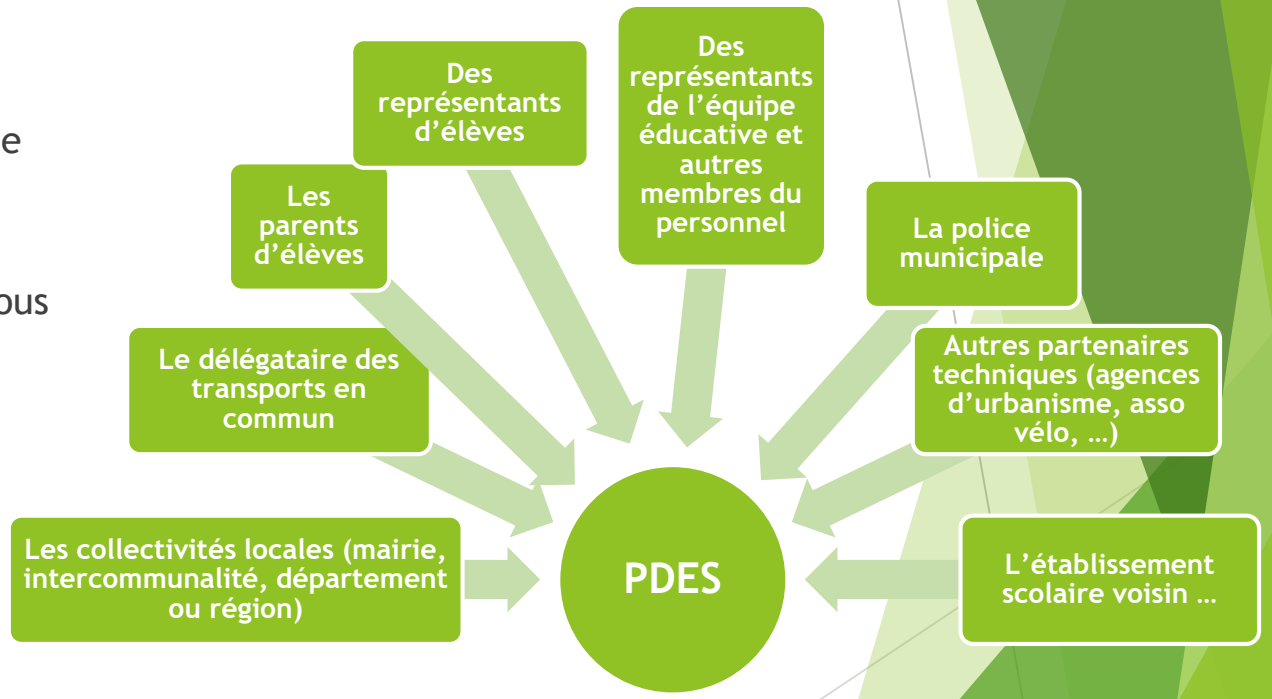

Qui solliciter ?

- Sollicitez les acteurs du comité de pilotage selon leurs compétences :

Région
- Réseau de transports interurbains et scolaires
- Réseau TER Hauts-de-France : financement des services ferroviaires et des services routiers en substitution de ceux-ci.
- Définition des règles générales concernant l'intermodalité avec les AOM

Département
- Voirie départementale, véloroutes et pistes cyclables.
- Transport scolaires des élèves souffrant d'un handicap.
- Construction, entretien, équipement des collèges.

AOM
- Organisation de services réguliers de transport public
- PDU
- Développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Service de conseil en mobilité …

Intercommunalité
- Promotion des modes doux
- Voirie d'intérêt communautaire, pistes et bandes cyclables
- PLU intercommunal

Commune
- Voirie communale, zones de circulation apaisées, pistes et bandes cyclables.
- Sécurité routière (pouvoir de police), circulation et stationnement, vitesse et signalisation.
- Traitement des permis de construire et autorisations de travaux
- Elaboration des documents réglementaires d'urbanisme …

Quels sont les différents types d'actions ?

Le plan d'actions couvre 4 grandes « catégories » de solutions :

- Des actions d'aménagement pour faciliter et sécuriser les modes actifs
- La recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : co-voiturage, transports en commun, vélobus, pédibus
- Des actions pédagogiques
- Des actions de communication

Aménagement

Finalités :

- Réguler le flux des usagers, principalement dans les périodes d'affluence
- Assurer la sécurité du cheminement des élèves venant à vélo ou à pied
- Remédier aux stationnements sauvages
- Inciter au ralentissement des automobilistes



Changement de priorité



Passages piétons





Radars pédagogiques

Marquage au sol







Limitation de la vitesse et sécurisation des traversées

Jalonnement



Aménagement

Finalités :

- Réguler le flux des usagers, principalement dans les périodes d'affluence
- Assurer la sécurité du cheminement des élèves venant à vélo ou à pied
- Remédier aux stationnements sauvages
- Inciter au ralentissement des automobilistes

Traversées cyclables



Rues scolaires



Plots automatiques



Zones de rencontre

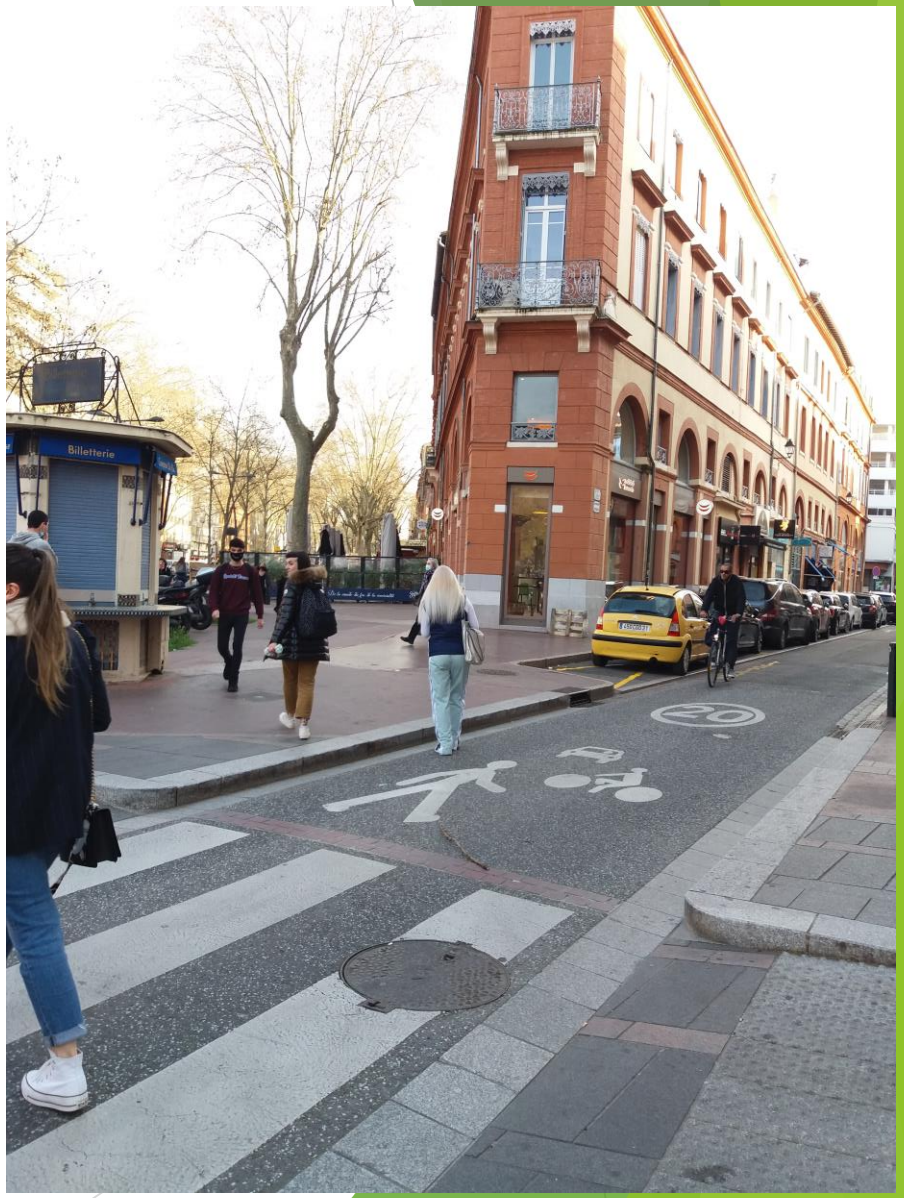

Actions pédagogiques



TADAO Express dans le bassin minier
(jeu de piste mobilité)

Sortie vélo et street-art
(Collège Anne Frank, Lambersart)





Animation Angles morts
(Collège du Lazaro, Marcq-en-Baroeul)



Opération éclairage (Bourg-en-Bresse)



Réalisation d’un plan maquette de la rue du collège
(Collège Jean Moulin, Flîne-les-Râches)

Solutions alternatives de déplacement



Garage vélos / trottinettes sécurisé (Collège du Lazaro, Marcq-en-Barœul)



Conduites partagées avec Cma bulle (Collège Saint-Adrien à Villeneuve d'Ascq)



Vélobus (Ecole Pasteur, Lille)

Test de Vélos à Assistance Electrique pour le personnel (Université Catholique de Lille)



Actions de communication

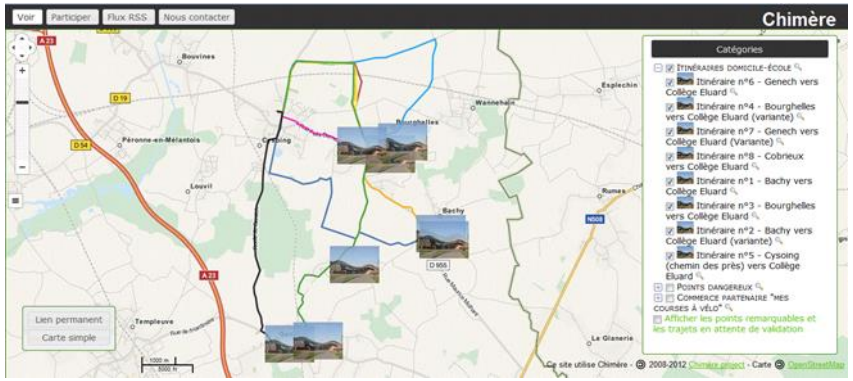

Carto « le chemin des collégiens »
(Collège Paul Eluard, Cysoing)



Fiche accessibilité
(Entreprise La Grappe)



Afficher la qualité
de l'air sur les
écrans
d'information



Remise de faux PV par le CVC
(Collège Guy Mollet, Lomme)



Fiches actions PDES

Des fiches pour facilement mettre en place des actions

Action n°1

Intitulé de l'action	La balade urbaine
Contexte	Connaissances limitées de l'environnement du collège et de ses accès. Le but de cette action est de visualiser et d'évaluer l'environnement du collège pour définir des enjeux qui orienteront la stratégie du PDES.
Public cible	Les élèves, les parents, le personnel, les partenaires institutionnels (par exemple, des élus et techniciens de la commune peuvent participer à la balade pour comprendre comment la mobilité du collège est abordée, qualité des cheminement, éclairage, stationnement vélo, etc.)
Objectif	Evaluer l'accessibilité et l'environnement extérieur du collège ; comprendre la perception de la mobilité du quotidien des élèves et des parents.
Descriptif de l'action	La balade urbaine est une action à mener avec les membres du comité de pilotage. Elle a pour but d'abonder le diagnostic PDES en repérant les aspects positifs et négatifs qui concerne la mobilité des élèves dans un rayon d'environ 3 km (ou plus selon les caractéristiques du collège) autour du collège. Avec une grille de lecture (dans la rubrique outils et dans le kit référent), les participants se baladent donc sur un parcours prédéfini à l'avance et repèrent des éléments concernant l'accessibilité piétonne, vélo, en transport en commun, etc. Après la balade, les participants se réunissent pour débriefer autour d'un tableau afin d'établir des enjeux communs sur le thème de la mobilité. Le débriefing peut aussi se faire autour d'une carte (contribution à la carte de cyclabilité & openstreetmap après la balade).
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Concertation Mesure interne / externe : Les deux Avec qui organiser cette action : les élèves, les parents, le personnel, les partenaires institutionnels Moyen humains : Référent PDES et d'autres encadrants en fonction du nombre d'élèves Moyens financiers : Aucun
Outils	http://www.ecomobilite.org/FTP/boiteOutilsPDES/diagnostic%20accessibilite%20college.pdf http://www.ecomobilite.org/FTP/boiteOutilsPDES/grille%20d'observation%20par%20rue.doc



1) Se balader sur des itinéraires prédéfinis avec une grille de lecture de l'espace public préparée afin de repérer les éléments à améliorer

2) Se réunir et débriefer autour d'une carte ou d'un schéma afin de noter les éléments de diagnostic et de les catégoriser (transport en commun, vélo, marche, voiture, …)

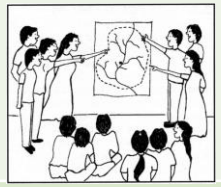

3) Etablir ensemble une liste des enjeux de mobilité du quartier et du collège à partir des éléments de diagnostic

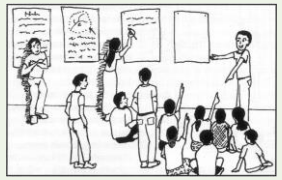

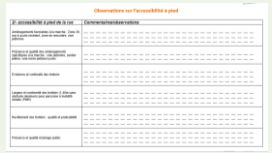

Action n°2

Intitulé de l'action	Les ateliers cartographiques
Contexte	Connaissances limitées de l'environnement du collège et de ses accès.
Public cible	Les élèves, les parents, le personnel, les partenaires institutionnels.
Objectif	Inscrire les problèmes recensés par les participants sur un document écrit et alimenter le diagnostic du PDES.
Descriptif de l'action 	Sur le même principe que les balades urbaines, les ateliers cartographiques permettent de sensibiliser les élèves et/ou les partenaires du comité de pilotage sur l'accessibilité du collège tous modes confondus. Les cartes de cyclabilité et des aménagements cyclables des Hauts-de-France peuvent servir de base à la discussion et permettre de pointer les endroits les plus dangereux ou qui nuisent à la bonne accessibilité du site. Par la suite, le document sert à sensibiliser les partenaires du comité à trouver des réponses aux problèmes soulevés lors de cet échange.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Concertation, pédagogie Mesure interne / externe : Les deux Avec qui organiser cette action : Les élèves, les parents, le personnel, les partenaires institutionnels Moyen humains : Référent PDES et d'autres encadrants en fonction du nombre d'élèves Moyens financiers : Aucun
Outils	UMAP pour éditer des cartes facilement et gratuitement sur une thématique particulière https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/new/#6/51.000/2.000 Tutoriel : https://wiki.cartocite.fr/doku.php?id=umap:tutoriel_umap  La carte de cyclabilité de l'ADAV permet d'avoir une vision globale de la praticabilité des itinéraires cyclables https://droitauvelo.org/La-carte-de-cyclabilite-des-Hauts-de-France 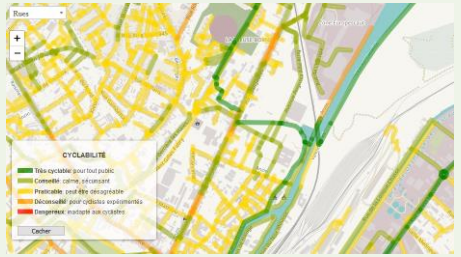

Action n°3

Intitulé de l'action	La rue scolaire
Contexte	Les abords du collège sont dangereux.
Public cible	Elèves, parents, personnel, riverains.
Objectifs	Apaiser les abords de l'établissement scolaire ; atténuer voir supprimer le sentiment d'insécurité routière ; améliorer la qualité de l'air et l'environnement sonore ; favoriser la venue en mode actifs.
Descriptif de l'action 	Le principe d'une rue scolaire est de fermer à la circulation motorisée une rue desservant un établissement scolaire aux heures d'entrée et sortie de classe. Selon les cas, cela peut aller jusqu'à une piétonisation définitive. Concrètement, la rue scolaire est généralement matérialisée par une barrière amovible avec la présence, au moins dans les premiers temps, d'un agent municipal. Plusieurs expériences existent en région dans des rues d'écoles primaires mais cela pourrait s'imaginer aux abords de collèges. La décision et la matérialisation d'une rue scolaire relève des communes, mais il apparaît essentiel de communiquer en amont vers les parents d'élèves, les équipes éducatives, les riverains, les commerçants et toutes les personnes qui peuvent être impactées par ces modifications des règles de circulation. Le but de cette communication est de partager les arguments, objectifs et enjeux, mais aussi de désamorcer les potentiels conflits.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous, mais profite majoritairement aux modes actifs Type d'action : Aménagement, équipement Mesure interne / externe : Externe Avec qui organiser cette action : La commune Moyen humains : Selon l'organisation de la rue scolaire et les caractéristiques de la rue Moyens financiers : Aucun pour le collège ; frais d'installation d'un système de fermeture de la rue pour la commune
Outils	Enquêtes de lancement et d'évaluation : à demander au CREM à contact@ecomobilite.org Plus d'informations : http://www.ecomobilite.org/spip.php?page=article&id_article=537

Action n°4

Intitulé de l'action	Optimove junior, un jeu coopératif sur les déplacements
Contexte	Connaissances limitées des enjeux de la mobilité
Public cible	Elèves
Objectif	Acculturer les collégiens à l'écomobilité en s'amusant
Descriptif de l'action 	Optimove Junior est un jeu de stratégie coopératif bilingue (français/néerlandais) qui vise à sensibiliser les enfants, à l'utilisation de moyens de déplacements alternatifs. Le plateau de jeu représente une ville/village avec son centre et ses quartiers périphériques. Spécialement conçu pour les enfants de 8 à 12 ans, Optimove Junior se joue en groupe (de 4 à 28 joueurs !!). Ce jeu est autant adapté à un cadre d'éducation formelle que non formelle. Un livret d'exploitation sur les trois thématiques (mobilité, sécurité routière et environnement) permet à l'animateur de jeu d'aller plus loin dans ses réponses aux questions que les joueurs peuvent se poser.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Animation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : Le collège Moyen humains : Référent PDES Moyens financiers : Aucun pour le collège, prêt du jeux
Outils	Ce jeu est disponible en prêt auprès du centre de documentation de la MRES et de Droit au Vélo. Vous pouvez télécharger le livret d'exploitation en français Pour en savoir plus : http://www.ecomobilite.org/Optimove-junior-un-jeu-cooperatif-sur-les-deplacements

Action n°5

Intitulé de l'action	Afficher des expositions sur l'écomobilité
Contexte	Connaissances limitées des enjeux de la mobilité et de diverses règles de sécurité à vélo
Public cible	Elèves
Objectif	Eveiller les consciences sur l'impact que représente les mobilités sur le climat et trouver des réponses

Descriptif de l'action 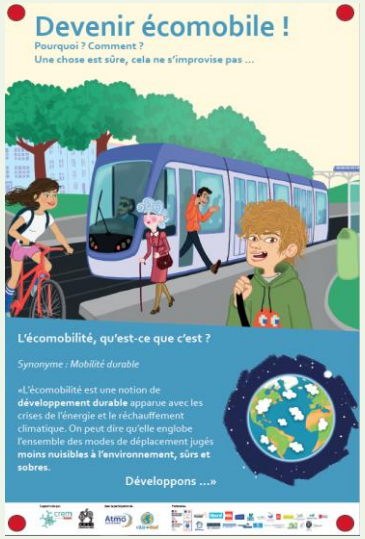	Deux expositions sont disponibles :
	
	• Une exposition sur l'écomobilité
	  • Composée de 6 bâches, cette exposition a pour objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux de l'écomobilité. Elle a été conçue avec l'association ATMO et l'air et moi et a pour but :
	  • d'en savoir plus sur les émissions de gaz à effet de serre et autre polluants générés par les déplacements
	  • de montrer ses effets sur la planète et la santé
	  • d'envisager des solutions
	
	• Une exposition sur les règles de sécurité à adopter à vélo
	  • Composée de 6 bâches, cette exposition a pour objectif d'inciter les collégiens à utiliser le vélo pour les déplacements quotidiens, notamment pour les trajets domicile-collège. L'exposition se décompose en 3 parties :
	  • lever les idées reçues sur l'utilisation du vélo (météo, peur du vol, danger...)
	  • montrer les avantages de la pratique du vélo (autonomie, convivialité, économie, écologie, santé...)
	  • apporter des conseils en terme d'équipement et de comportement à adopter dans la circulation au regard de situations concrètes (giratoires, angles morts des poids lourds, tourne à gauche...)
	
	Précisions techniques : matière plastifiée (utilisable en intérieur comme en extérieur), 80 X 120 cm, œillets aux 4 coins.

Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous (et vélo pour l'exposition dédiée) Type d'action : Pédagogie, formation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : Le collège Moyen humains : Référent PDES Moyens financiers : Aucun pour le collège, prêt des expositions
Outils	L'ADAV met à disposition une exposition à destination des élèves de votre collège pour une durée de 15 jours ! Exposition vélo : contactez estelle.delcroix@ac-lille.fr ; téléchargeable en PDF sur ce lien Exposition écomobilité : contactez raphael.honorez@ecomobilite.org ; téléchargeable en PDF sur ce

Action n°5

Intitulé de l'action	Rues aux enfants rues pour tous
Contexte	Les abords du collèges sont dangereux et vous souhaitez animer la démarche PDES
Public cible	Elèves, parents, riverains, les partenaires institutionnels
Objectif	Eveiller les consciences sur l'impact que représente les mobilités sur le climat et trouver des réponses
Descriptif de l'action 	Une « Rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée. Les enfants et les jeunes peuvent jouer librement en toute sécurité et tranquillité. Elle s'adresse aux riverains, habitants des rues avoisinantes ou de la ville qui profitent d'un espace qui redevient un lieu de vie, car dédié au quotidien à la circulation des véhicules motorisés. Elle s'organise en collaboration étroite avec différentes acteurs (collectivité, habitants, associations…). Des structures de jeux, éphémères ou non, peuvent être installées et des animations organisées : la rue se trouve ainsi métamorphosée. L'espace doit être clairement délimité et une signalétique mise en place avec un affichage « Rue réservée au jeu ». L'organisation d'une rue aux enfants peut être une bonne manière de sensibiliser à l'écomobilité et inviter à la mise en place d'une circulation apaisée sur le long terme (zone 30, zone de rencontre, ...). Le CREM donne des conseils, oriente vers des ressources, donne des idées d'animations, d'acteurs à associer et peut vous mettre en lien avec d'autres porteurs de projets de rues aux enfants déjà expérimentés.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Mobilités actives Type d'action : Animation / Aménagement Mesure interne / externe : Interne / externe Avec qui organiser cette action : La commune, les habitants et les associations locales Moyen humains : Référent PDES et autres animateurs Moyens financiers : Aucun pour le collège
Outils	En savoir plus : https://www.ecomobilite.org/Rue-aux-enfants-rue-pour-tous En savoir plus sur le groupe rues aux enfants, rues pour tous des Hauts-de-France : https://www.ruesauxenfants.com/hauts-de-france

Action n°6

Intitulé de l'action	Faire intervenir une association vélo
Contexte	Vous observez des comportements dangereux chez les élèves cyclistes
Public cible	Elèves
Objectif	Apprendre aux élèves comment se déplacer à vélo en toute sécurité
Descriptif de l'action 	Pour que les élèves sachent se déplacer à vélo en toute sécurité, certaines associations, la police ou la gendarmerie proposent dans le cadre des temps scolaires et périscolaires, des programmes sur un cycle (attention les vélos et casques ne sont pas toujours fournis). Dans l'idéal, cette action se décompose en 3 temps avec : • des exercices ludiques de maniabilité en milieu fermé, • une séance théorique sur la conduite du vélo en ville, • une sortie dans la rue.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Vélo Type d'action : Formation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : La commune, les associations locales, la police, la gendarmerie Moyen humains : Référent PDES et autre accompagnateurs Moyens financiers : Variable selon les cas
Outils	Exemple : https://www.ecomobilite.org/Deux-journees-evenementielles-velos-au-college-du-Lazaro-a

Action n°7

Intitulé de l'action	Remise en selle pour le personnel et/ou test de vélo à assistance électrique
Contexte	Peu des membres du personnel viennent à vélo
Public cible	Personnel du collège
Objectif	Encourager la pratique cyclable pour venir au collège
Descriptif de l'action 	Le boom des ventes de vélos à assistance électrique (aidé par les nombreuses aides à l'achat) a poussé beaucoup de personnes à se rendre au travail à vélo. Grâce à ce nouveau type de vélo, il est en effet possible de réaliser des trajets plus longs avec plus de facilité. Mais cet équipement ne dispense pas d'une formation pour se sentir à l'aise dans la circulation automobile, le néocyclite doit pouvoir se sentir en sécurité sur son trajet quotidien. Cette action propose de donner une formation de « remise en selle » composée d'une partie théorique (signalisation, comportement dans la circulation, rappel du code de la route et des équipements, etc.) et d'une partie pratique (sortie en ville). Si cette formation peut se faire sur des VAE, les cyclistes auront l'occasion de découvrir en même temps les avantages de celui-ci. Bien sûr, il reste possible de faire une remise en selle sur des vélos classiques ou de simplement faire découvrir les VAE en faisant une sortie en ville. La plupart du temps ce sont les associations cyclistes qui proposent se genre de prestation, mais il est possible de réaliser cette action avec des moyens internes.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Vélo Type d'action : Formation / Animation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : Les associations locales, la commune ou l'intercommunalité (pour le prêt de vélo) ou des professeurs motivés et cyclistes Moyen humains : Référent PDES et autres animateurs Moyens financiers : Variable selon les cas
Outils	En savoir plus sur la remise en selle : https://droitauvelo.org/Remise-en-selle-784

Action n°8

Intitulé de l'action	Faire une course d'orientation des mobilités
Contexte	Les élèves ne savent pas prendre les transports en commun en dehors des bus scolaires
Public cible	Elèves
Objectif	Apprendre aux élèves à se déplacer en transport en commun
Descriptif de l'action 	Un groupe d'élèves accompagné d'au moins une personne adulte doit rejoindre des points sur une carte en combinant différents moyens de transport. Les élèves ont à disposition des plans, des fiches horaires par lignes et des tickets pour voyager. On peut également afficher des énigmes sur les points d'arrivée pour pimenter la course et la complexifier. La course peut se limiter à un ou plusieurs moyens de transport.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Animation Mesure interne / externe : Les deux Avec qui organiser cette action : L'institution et l'exploitant en charge des transport en commun et / ou scolaire, le référent PDES, la commune et l'intercommunalité Moyen humains : Plusieurs animateurs (encadrement) et organisation du tracé Moyens financiers : Coût des tickets de transport, remise de prix (facultatif)
Outils	Exemple : https://www.ecomobilite.org/TADAO-Express

Action n°9

Intitulé de l'action	Participer aux challenges de la mobilité
Contexte	L'écomobilité n'est pas une priorité dans le collège
Public cible	Elèves, personnel, parents
Objectif	Développer et faire tester les solutions de mobilité durable
Descriptif de l'action 	Le Challenge de la Mobilité donne l'occasion aux établissements soucieux de l'environnement, de la santé et de la sécurité de : • faire tester au moins une fois dans l'année un mode alternatif pour les automobilistes réguliers, • rendre divertissant le changement des habitudes de déplacement grâce à l'esprit de compétition, • communiquer auprès des enfants / parents / personnel sur les solutions possibles pour les trajets domicile-collège, • évaluer les pratiques des personnes sur le trajet domicile-collège et les effets du PDES, • conforter les résultats de l'enquête PDES avec les résultats du challenge Plusieurs challenges existent pour différents publics (voir outils)
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Animation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : Tout les membres du COPIL (pour animer et éventuellement financer des récompenses) Moyen humains : référent PDES et écodélégués Moyens financiers : Aucun
Outils	En savoir plus pour le personnel : https://www.challenge-mobilite-hdf.fr/ En savoir plus pour les élèves : à venir

Action n°11

Intitulé de l'action	Organiser un pédibus et/ou un vélobus
Contexte	Peu d'élèves viennent à vélo ou à pied alors que beaucoup habitent dans le même quartier / ou la même commune
Public cible	Élèves
Objectif	Encourager les élèves à venir à pied ou à vélo de façon sécurisée
Descriptif de l'action 	**Pédibus / vélobus, c'est quoi ?** C'est un mode de ramassage scolaire alternatif à la voiture qui s'effectue à pied (un Pédibus), ou à vélo (un Vélobus). Véritable système d'entraide, il est basé sur la participation volontaire de parents d'élèves ou d'accompagnateurs bénévoles. Le Pédibus, est un bus … sans bus. Une solution pour lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable. Pas de moteur, mais à tour de rôle des parents (ou bénévoles) accompagnateurs, une ligne, des arrêts, un horaire… Les différentes étapes de mise en place sont : • Connaître les habitudes de déplacements : grâce à l'enquête PDES auprès des parents d'élèves mais aussi des enfants, vous pouvez facilement trouver des personnes susceptibles d'être motivées pour accompagner le pédibus ou le vélobus. Toujours grâce à l'enquête PDES vous pouvez également voir où les élèves habitent pour ensuite créer des arrêts et des itinéraires. • Mobiliser les acteurs via le COPIL PDES : parents d'élèves et élèves, associations de parents d'élèves, équipe pédagogique, équipe municipale (élus et/ou techniciens, police municipale, agents municipaux, etc), éventuellement la gendarmerie. La question des responsabilités et des assurances est souvent au cœur des discussions qui préparent la mise en place d'un tel dispositif. Pour en savoir plus, cliquez ici . Nous vous invitons également à consulter en ligne le "Point Juridique" réalisé par des juristes pour l'ADEME : Point juridique
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Marche, vélo Type d'action : animation / accompagnement Mesure interne / externe : Les deux Avec qui organiser cette action : Les associations locales, la commune, l'intercommunalité, les parents, les écodélégués, les professeurs. Moyen humains : Référent PDES, parents, et autres animateurs (agents municipaux, forces de l'ordre, etc.) Moyens financiers : Variable selon les cas (achat de gilets réfléchissants, vélos, rosalie, etc.)
Outils	En savoir plus : https://www.ecomobilite.org/-Pedibus-Velobus-#pagination_articles Guide méthodologique : https://ecomobilite.org/IMG/pdf/guide_methodo_pedibus_pays_bruche-2.pdf Réseau Mille-pattes : https://reseaumillepattes.org/ Pédibus : https://rise.articulate.com/share/GqxKbQvVHE7DGWAZog9oOw9BksP-8K8I#/lessons/IInINpEuwCWyynau2g8Sd9uxyA3zJeHI Vélobus : https://rise.articulate.com/share/GqxKbQvVHE7DGWAZog9oOw9BksP-8K8I#/lessons/AUIHgSqOPurSjHaRHNLLSMmuySxcN52f

Action n°12

Intitulé de l'action	Faire un atelier maquette
Contexte	Connaissances limitées des enjeux de la mobilité
Public cible	Elèves
Objectif	Sensibiliser aux enjeux de l'aménagement de l'espace public en faveur de l'écomobilité dans le cadre d'une action pédagogique multidisciplinaire
Descriptif de l'action	 L'atelier maquette peut se faire au sein d'une classe avec un professeur d'histoire géographie, de technologie, de mathématiques ou d'arts plastique, etc. L'idée est diagnostiquer l'accessibilité du collège puis de saisir les enjeux de l'accessibilité du collège (à pied, à vélo, en transport en commun ou encore en covoiturage) pour ensuite traduire ces enjeux en maquette. Les élèves proposent par groupe une maquette avec leurs propositions d'aménagement du quartier. L'échelle est à adapter en fonction du quartier dans lequel se trouve le collège. Par la suite, les élèves peuvent présenter leur maquette en COPIL ou directement devant les élus de la commune.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Formation / Sensibilisation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : Les élèves, le professeur (mathématiques, arts plastique, géographie, technologie si impression de la maquette en 3d), la commune Moyen humains : Référent PDES Moyens financiers : Matériel pour maquette
Outils	Exemple : https://www.youtube.com/watch?v=mZOJN5SCBIo

Action n°13

Intitulé de l'action	Faire une animation sur la sécurité routière
Contexte	Vous observez des comportements dangereux chez les élèves piétons et cyclistes
Public cible	Elèves
Objectif	Inciter les élèves à adopter les bons comportements pour se déplacer en toute sécurité
Descriptif de l'action	 L'éducation à la sécurité routière au collège constitue un enseignement obligatoire, intégré aux programmes par les attestations scolaires de sécurité routière. Dans chaque établissement, l'équipe éducative est chargée de mettre en œuvre cet enseignement. En lien avec les enseignements, des actions d'éducation à la sécurité routière et plus largement de mobilités actives et citoyennes peuvent être organisées. Elles s'inscrivent dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et du projet d'établissement. Elles bénéficient à l'ensemble des classes du collège et peuvent s'articuler en continuité avec les projets pédagogiques menés à l'école primaire.
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Marche, vélo, voiture Type d'action : Formation / Animation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : La direction de l'établissement, les associations locales, la commune, les forces de l'ordre Moyen humains : Aucun Moyens financiers : Variable selon les cas
Outils	Plus d'informations : https://eduscol.education.fr/986/l-education-la-securite-routiere-au-college Acteurs spécialisés : https://www.preventionroutiere.asso.fr/au-college/ ; https://www.wimoov.org/plateforme-hauts-de-france

Action n°14

Intitulé de l'action	Afficher la qualité de l'air à l'entrée du collège
Contexte	Mauvaise connaissance de la qualité de l'air et de ses enjeux
Public cible	Elèves, personnel
Objectif	Informer les élèves et adapter son comportement en fonction de qualité de l'air
Descriptif de l'action	L'indice Atmo est un indicateur pour prévoir chaque jour la qualité de l'air. Il est défini sur une échelle de 6 qualificatifs et est calculé grâce aux mesures de 5 polluants. L'afficher sur l'écran du collège sensibilise les élèves sur l'importance de la qualité de l'air (santé, effort physiques en cas de pics de pollution, etc.) L'indice Atmo est calculé, chaque jour, à partir des concentrations de 5 polluants : • le dioxyde de soufre (SO2) • le dioxyde d'azote (NO2) • l'ozone (O3) • les particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres de diamètre) • les particules en suspension PM2.5 (inférieures à 2.5 micromètres de diamètre) Plus d'informations : https://www.atmo-hdf.fr/tout-savoir-sur-l-air/indice-de-la-qualite-de-l-air.html
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Tous Type d'action : Information / sensibilisation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : ATMO, commune, direction de l'établissement Moyen humains : Référent PDES Moyens financiers : Aucun
Outils	Mode d'emploi : https://www.atmo-hdf.fr/relayez-la-qualite-de-l-air-sur-votre-site.html?view=widgets D'autres outils d'animation : https://www.atmo-hdf.fr/agir-pour-l-air/outils-pedagogiques.html

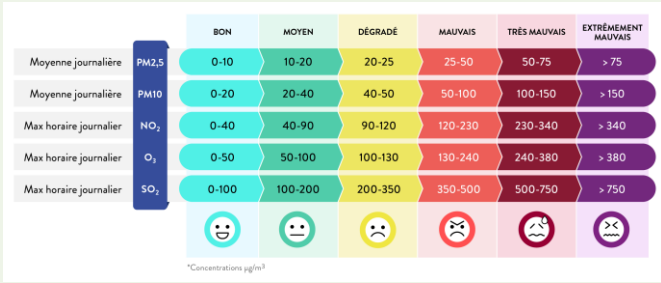

Action n°15

Intitulé de l'action	Faire une opération éclairage pour les cyclistes
Contexte	Les élèves et le personnel viennent à vélo sans éclairage
Public cible	Elèves, personnel
Objectif	Sensibiliser sur l'importance d'être éclairé lorsqu'on se déplace à vélo
Descriptif de l'action 	Moins de 10 % des déplacements à vélo se font la nuit mais ils entraînent 20 % des accidents corporels ou mortels ! (Bilan Sécurité Routière 2018). L'heure d'hiver accroît la période d'obscurité aux heures de pointe, heures auxquelles les usagers de la route sont les plus nombreux et les plus fatigués. Selon l'ONISR, le sur-risque lié à l'heure d'hiver fait vraisemblablement plusieurs dizaines de personnes tuées supplémentaires, essentiellement les usagers à faible visibilité nocturne. L'action peut consister à distribuer des kits éclairages aux élèves lors d'une journée de sensibilisation. L'ADAV (association droit au vélo) met également à disposition une affiche qui rappelle les équipements obligatoires et l'importance d'un bon système d'éclairage la nuit. Vous pouvez exposer cette affiche dans le local vélo ou dans d'autres endroits prévu à cet effet ! Toutes les affiches sont téléchargeables ici D'autres conseils sont à retrouver ici : https://droitauvelo.org/Cyclistes-brillez
Caractéristiques de l'action	Modes de transport concerné(s) : Vélo Type d'action : Sensibilisation Mesure interne / externe : Interne Avec qui organiser cette action : Boutiques de vente de vélos (partenariat ou sponsoring), les associations vélos locales, la commune ou l'intercommunalité ou des professeurs motivés et cyclistes Moyen humains : Référent PDES et autres animateurs Moyens financiers : Variable selon les cas
Outils	Mode d'emploi : https://www.atmo-hdf.fr/relayez-la-qualite-de-l-air-sur-votre-site.html?view=widgets D'autres outils d'animation : https://www.atmo-hdf.fr/agir-pour-l-air/outils-pedagogiques.html

D’autres idées d’actions à aborder en copil

- Autres idées d’aménagements : https://rise.articulate.com/share/GqxKbQvVHE7DGWAZog9oOw9BksP-8K8I#/lessons/P88h6PFYhyV2mVbzD2yRWroRkwb3yi3F
- Arrêtés municipaux pour le stationnement gênant
- Remise de faux PV contre le stationnement sauvage
- Installation d’éclairage sur les itinéraires piétons et cyclables (lumières, marquages réfléchissants, etc)
- Sensibiliser les élèves à la qualité de l’air avec l’association l’air et moi : https://www.lairetmoi.org/hauts-de-france.html
- Faire des animations en classe grâce aux différents guides et contenus pédagogiques sur l’écomobilité :
  - https://www.ecomobilite.org/En-marchant-en-roulant-en-naviguant-je-suis-ecomobile-Un
  - https://fne.asso.fr/publications/guide-pedagogique-de-la-mobilite-durable-2021
  - https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/Mouv-co

Autres ressources

- Vidéos :
  - Liste de films de sur le vélo et sur l'écomobilité
  - Youtube du CREM : https://www.youtube.com/channel/UCqo2Yn9S3Zt-G4zvS5iSrvw

- Espace collaboratif de partage de ressources sur l'écomobilité :
  - Le réseau de l'Heureux-Cyclage, avec notamment la catégorie "vélo-école" et des exemples de supports pédagogiques.
  - Le portail MOBISCOL et ses ressources
  - Rue de l'Avenir : https://www.ruedelavenir.com/actualites/dossier-pour-une-ville-sure-et-accueillante-pour-les-enfants/
  - livret-résumé des actions dans les établissements scolaires par Brest à Pied et à Vélo de 2017 à 2019 : non exhaustif, à usage des bénévoles de l'association (écrire à contact@bapav.org pour toute question)

- Vélo :
  - Fiches actions de l'ADAV : https://droitauvelo.org/Les-fiches-actions-de-l-ADAV
  - Fiches conseils ADAV : https://droitauvelo.org/-Nos-fiches-conseils-
  - Le site www.savoirrouleravelo.fr ; lancé officiellement le 17 avril 2019, avec toutes les informations et supports du programme Savoir Rouler à Vélo (vidéo de présentation du programme)
  - voir cette section du site de Pro-Vélo (Belgique)
  - Quizz interactif "*Code de la route Cycliste*" par Vélolun (nous demander de nouveaux codes d'accès si besoin - à renouveler tous les 15 jours)

Comment financer mes actions ?

Pour toute action nécessitant des moyens financiers, nous vous conseillons d'en parler en comité de pilotage PDES. En effet, le comité de pilotage sert aussi à trouver une organisation permettant de mobiliser des moyens déjà existants (moyens humains, matériel, etc.).

Si toutefois vous cherchez des moyens financiers pour une action non financée par un membre du comité de pilotage, voici quelques acteurs pour vous aider :

Le département

- Actions pédagogiques sur la sécurité routière
- Installation de stationnement vélo ou d'autres infrastructures au sein du collège (vestiaires, consignes, etc.)
- Entretien et aménagement des collèges

ALVEOLE (programme terminé)



- Finance du stationnement vélo sécurisé

La préfecture

- Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique locale de sécurité routière, la Préfecture du Nord organise un appel à projets s'inscrivant dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Les thématiques sont les suivantes : les deux-roues motorisés, les addictions (alcool, drogues), les jeunes (14-29 ans), les « distracteurs » (téléphone, GPS, vidéo…), le partage de la voirie (urbain/suburbain).

Les fondations d'assurances (Norauto, AG2R, Macif, Maif, etc.)

- Finance diverses actions de sensibilisation sur la sécurité routière, d'accompagnement des projets de mobilité innovants (vélobus au collège Montaigne de Poix-du-nord, plateforme de covoiturage) ou encore des circuits à pied ou à vélo sur une thématique particulière.

D'autres enseignes privées



- Financent ponctuellement des équipements (vélos, gilets rétro réfléchissants, casques, etc.)
- Peut sponsoriser des évènements ou des remises de prix.

Pour rester informé de toutes les possibilités de financement (appel à projet, animations offertes, etc.), n'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter PDES : https://www.ecomobilite.org/La-newsletter-PDES



Raphaël HONOREZ
Chargé de mission PDES - Crem
5 rue Jules de Vicq
59 800 LILLE
Tél : 03 20 52 97 58
site ADAV : www.droitauvelo.org
site Crem: www.ecomobilite.org

Les différents types d'aménagements en faveur des mobilités actives



SOMMAIRE

L'AIRE PIÉTONNE 2
LA ZONE DE RENCONTRE 2
LA ZONE 30 3
LA CVCB - chaussée à voie centrale banalisée 3
LE DOUBLE-SENS CYCLABLE 5
LES COULOIRS BUS 5
LA BANDE CYCLABLE 6
LA PISTE CYCLABLE 6
LE SAS VÉLO 7
LA VOIE VERTE 7
LA VELORUE 8
LE CEDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU 9
L'IMPASSE SAUF MODES ACTIFS 9

L'AIRE PIÉTONNE



« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente »

Sauf arrêté contraire de la municipalité, l'aire piétonne est autorisée à la circulation des vélos à la vitesse du pas.

Le piéton y est évidemment prioritaire.

Le stationnement y est strictement interdit.

En principe, une aire piétonne concerne une rue complète ou un parvis.

Son utilisation est cependant parfois détournée à certains larges trottoirs ou à certains carrefours.



LA ZONE DE RENCONTRE

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20km/h.



Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

LA ZONE 30

Espace de circulation apaisé propice à la pratique du vélo sans aménagement cyclable spécifique.

La modération de la vitesse et du volume du trafic automobile permet une meilleure sécurité de tous les usagers vulnérables.



Dans les zones 30, les trottoirs sont conservés. Les double-sens cyclables doivent être généralisés sur les voies à sens unique (sauf arrêté contraire justifié du Maire)

LA CVCB - chaussée à voie centrale banalisée

Lorsque la largeur de la chaussée ne permet pas de maintenir à la fois un espace de circulation distinct et deux bandes cyclables il est possible de réaliser une chaucidou.

Ce type d'aménagement concerne la totalité de la chaussée : son nom résulte d'une contraction (chaussée à circulation douce).

Sans changer la largeur de la chaussée, elle transforme la route en rue. Le principe consiste, sur une chaussée dite classique à **supprimer le marquage central et à matérialiser deux surlargeurs proche d'un 1.50 m (entre 1.30 m et 1.50 m) de part et d'autre de la chaussée.** Ces surlargeurs peuvent être franchies par les véhicules motorisés pour se croiser.

Son utilisation est à réserver à des voies à faible trafic ou à un trafic fluide. La chaucidou peut s'intégrer à une zone 30 ou à une voie à 50 km/h. Elle peut aussi permettre de sécuriser un passage étroit (franchissement d'un ouvrage).

Pour se croiser les véhicules sont obligés de chevaucher l'espace latéral qui ne peut donc être matérialisé comme une bande cyclable.

Sa matérialisation se fait par le marquage d'une ligne de rive et de chevrons :





Voie centrale banalisée avec deux surlargeurs colorées en Zone 30 (Pays-Bas)

LE DOUBLE-SENS CYCLABLE

Voie à double sens dont un sens est réservé à la circulation des cycles.



- **Il existe plusieurs sortes de double-sens cyclables :**

- La cohabitation : lorsqu'il n'est pas possible de matérialiser une piste ou une bande, des logos vélo ainsi que des îlots en entrée et sortie de double-sens peuvent suffire à marquer l'aménagement.
- La bande : d'une largeur proche de 1. 50m, elle est séparée de la voie où les véhicules circulent en sens inverse par un trait de peinture. Ne peut se faire que sur une chaussée d'une largeur d'au moins 4,20-4,30m.
- Le couloir- bus à contresens
- La piste : d'une largeur proche de 2m, elle est séparée physiquement de la voie venant en sens inverse







LES COULOIRS BUS

Un couloir bus-vélos est une voie en site propre dédiée à la circulation mixte des bus et des vélos.



De nombreuses villes autorisent les cyclistes à rouler dans les couloirs réservés aux bus. C'est notamment le cas sur l'agglomération lilloise.



LA BANDE CYCLABLE

Voie de circulation exclusivement affectée aux cyclistes et séparée des autres voies par un marquage.

C'est un aménagement sûr car le cycliste se trouve dans le champ de vision de l'automobiliste.



LA PISTE CYCLABLE

Espace de circulation en site propre affecté aux cyclistes (séparé de la circulation automobile).

Cet aménagement offre un sentiment de sécurité accru mais **il faut être particulièrement vigilant aux intersections**.



- **Plusieurs sortes de pistes :**

- Les pistes dites « périurbaines », séparées de la chaussée par un seuil physique plus ou moins large (talus, bordure, …),
- Les pistes sur trottoir, qui nécessitent un très large trottoir
- Les pistes intercalées entre le trottoir et les voitures en stationnement
- Les pistes à mi-hauteur entre la chaussée et le trottoir, modèle moins répandu

Aménagement cyclable conseillé





Aménagement cyclable obligatoire





LE SAS VÉLO

Espace réservé aux cyclistes qui permet de se positionner devant les voitures lorsque le feu est rouge et qui facilite les mouvements tournants.



Dernièrement, les recommandations du CERTU ont évoluées. En l'absence d'une bande cyclable en amont du sas, il est demandé de réaliser des bandes d'accès étroites sur une longueur d'une dizaine de mètres. En l'absence de bandes d'accès le SAS ne peut plus être matérialisé.

LA VOIE VERTE

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.







<u>Ne pas confondre voie verte et véloroute</u> :

La voie verte est un aménagement alors que la véloroute est un itinéraire longue distance à but touristique (une véloroute peut emprunter différents types d'aménagement : piste, bande cyclable, voie verte, etc.).

LA VELORUE

La vélorue n'existe pas encore dans le code de la route français. Actuellement, en France, les vélorues sont qualifiées d'expérimentation. Appelée *Fietsstraat* aux Pays-Bas ou en Belgique Flamande, la vélorue est une rue où l'on **affirme la place du vélo**, mais dans laquelle les voitures sont également autorisées, particulièrement pour la desserte locale des riverains. Dans une vélorue, l'**automobiliste doit rester derrière le cycliste** avec interdiction de le doubler. C'est donc une rue qui se transforme en une piste cyclable et où les voitures sont tolérées mais non prioritaires.



LE CEDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU

Panneau introduit par le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010.

Dans les carrefours qui en sont équipés, ce panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite (M12a) ou continuer tout droit (M12b), en cédant le passage aux autres usagers.

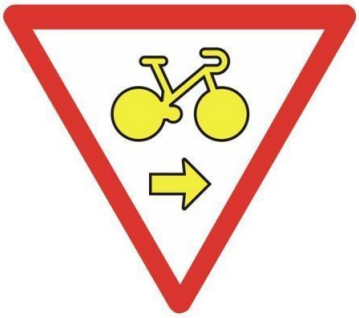

M12a

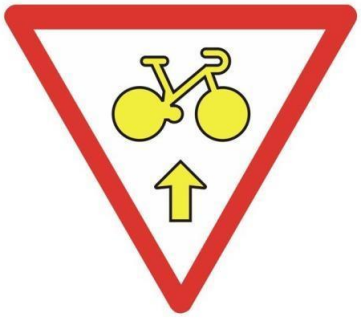

M12b

L'IMPASSE SAUF MODES ACTIFS

L'impasse avec issue pour cyclistes et piétons.

Panneau introduit par l'arrêté du 6 décembre 2011.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE DE VALORISATION

Les Challenges pour proposer des alternatives à la voiture individuelle en Région Hauts-de-France

Organismes

Pour le challenge mobilité Hauts-de-France (salariés)
Réseau Alliances - Déclic Mobilités et la CCI Grand Lille avec l'appui du réseau des CCI Hauts-de-France et plusieurs partenaires

Pour le Challenge de l'écomobilité scolaire, des collèges
Centre ressource régional en écomobilité (CREM)

Pour le challenge national Mai à vélo
Métropole Européenne de Lille

Pour le défi covoiturage en Hauts-de-France
Hauts-de-France Mobilités



Contexte et objectifs des challenges :

Pour convaincre les automobilistes de changer de mode de déplacement, il faut créer les conditions les plus favorables possibles à l'usage des modes de déplacements alternatifs. Par exemple, pour le vélo, toutes les composantes du système vélo doivent être maximisées : remise en selle pour ceux qui en ont besoin, des services vélos mais aussi un développement massif d'infrastructures de circulation et de stationnement, tout en en restreignant l'usage de l'automobile.

Les challenges permettent de sensibiliser les usagers autrement, en ayant un impact sur le changement de comportement de mobilité. Les challenges peuvent donner l'opportunité d'essayer un autre mode de déplacement que la voiture, en attirant l'attention par la communication pour montrer les bénéfices et l'efficacité de ces autres modes. Le challenge permet de faire voir la pratique, montrer que se déplacer autrement qu'en voiture est possible.

En région Hauts-de-France, plusieurs challenges sont organisés au cours de l'année afin de promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle auprès de publics cibles différents : les salariés et les scolaires.

Présentation des challenges

Le challenge de la mobilité Hauts-de-France

Le Challenge de la Mobilité est co-organisé par Réseau Alliances - Déclic Mobilités et la CCI Grand Lille avec le soutien de plusieurs structures (ADEME, Conseil Régional Hauts-de-France, Hauts-de-France Mobilités, Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, Métropole Européenne de Lille, SNCF Hauts-de-France.) et s'appuie sur des territoires ambassadeurs. Il vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail … auprès des actifs, pour leurs trajets domicile-travail. Il vise également à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés ou des établissements.

Le challenge se déroule en septembre pendant la semaine européenne de la mobilité. En 2022, il s'agissait de la 8éme édition de ce challenge.

Au cours des 7 dernières années, le Challenge de la Mobilité a mobilisé près de 37 000 collaborateurs autour des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur les trajets domicile-travail.

Un site internet dédié https://challenge-mobilite-hdf.fr/ est l'outil qui permet de recenser les modes de transport utilisés par les salariés, de trouver des outils de communication et des bonnes pratiques pour animer le challenge. Des prix sont remis aux établissements employeurs et ambassadeurs ayant obtenu les meilleurs résultats.

Le challenge de l'écomobilité scolaire

En 2023, la 8ème édition du Challenge écomobilité scolaire des Hauts-de-France s'est déroulée dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la région. Cette opération est organisée par le CREM, qu'animent l'ADAV et En Savoir Plus, en partenariat avec l'ADEME et le

Enseignements :

Les challenges sont des outils de promotion et de sensibilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle et peuvent agir sur le changement de comportement des usagers :

- montrer l'intérêt que ça apporte aux autres de se déplacer autrement,

- donner une opportunité d'essayer un autre mode de déplacement, et donc faciliter le passage à l'action,

- montrer que se déplacer autrement est une bonne pratique valorisée, car l'événement est porté par l'entreprise, l'établissement.

Les différents challenges montrent une utilité dans la durée, l'importance de la pérennisation des challenges, pour qu'ils soient identifiables, reconnaissables.

Il est primordial de penser à son public cibles (cyclistes, non cyclistes, les actifs, les scolaires…).

Des publics non intéressés peuvent être tenté en leur montrant les bénéfices et l'efficacité du vélo par exemple, mais aussi des bénéfices sur la santé, les économies, la convivialité, par les aspects ludiques des challenges.

Les Challenges de mobilité ont des effets positifs sur la pratique du vélo des participants, mais il serait aussi important d'interroger les personnes qui ne sont pas touchées par le challenge, afin de savoir pourquoi.

CONTACTS

- Métropole Européenne de Lille
  ismaghue@lillemetropole.fr
- Déclic Mobilités
  contact@declic-mobilites.org
- CCI de région Hauts-de-France
  t.debruyne@grand-lille.cci.fr
- Centre ressource régional en écomobilité, animé par l'ADAV et En Savoir Plus
  Mail : contact@ecomobilite.org
- ADEME Hauts-de-France
  Tél : 03 27 95 89 70
  Email du référent ADEME :
  Mathieu.chassignet@ademe.fr

Conseil Régional et le soutien de plusieurs collectivités.

L'objectif est de proposer aux établissements scolaires soucieux de la santé publique et de l'environnement un challenge pour découvrir un mode de transport alternatif à la voiture individuelle (à pied, à vélo, à trottinette, en transport en commun…) pour le trajet domicile-école.

Le but est aussi de valoriser les bonnes pratiques des écoliers et de leur établissement en matière de mobilité, de faire participer le plus grand nombre d'établissements scolaires.

Le challenge se déroule pendant une semaine, du lundi au vendredi. Chaque établissement scolaire souhaitant participer désigne un « référent challenge ».

Les classes les plus écomobiles et ayant fourni le plus bel effort écomobile sont récompensées par un diplôme et une remise de lots.

Un site Internet dédié (https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/) met à disposition des livrets d'activités simples à réaliser en classe selon les cycles, et les supports de communication du Challenge.

Challenge de l'écomobilité des collèges

La première édition d'une version de ce challenge pour les collèges a été déployée en 2022, visant à promouvoir l'ensemble des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle pour effectuer le trajet domicile-collège. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement des Plans de déplacements établissements scolaires avec le soutien de l'ADEME, de la DREAL, du Département du Nord et du Rectorat de Lille. Plus d'informations : https://www.ecomobilite.org/-Challenges-



Mai à vélo

Cet événement national sensibilise le public au changement de comportement et incite à l'usage du vélo pour se rendre au travail, à l'école ou dans ses déplacements quotidiens, est devenu un événement incontournable dans l'agenda. Depuis 2021, la MEL a rejoint le challenge national Mai à vélo auquel peut participer toute équipe constituée sur le territoire de la MEL (entreprises, communes, associations, groupes d'habitants, établissements scolaires, ...). L'objectif du challenge est de parcourir un maximum de kilomètres à vélo durant le mois de mai. Toute personne résident en France peut s'inscrire au challenge.

Un site internet dédié de mai à vélo : www.maiavelo.fr et de la MEL : https://www.lillemetropole.fr/maiavelo permet notamment de récupérer des supports de communication.

Le nombre de participants et de km parcourus augmentent régulièrement au fil des éditions.

Défi covoiturage en Hauts-de-France

En 2022, la 1ére édition du défi covoiturage en Hauts-de-France s'est déroulée du 13 au 19 juin, portée par Hauts-de-France Mobilités.

Ce challenge vise à récompenser les habitants du territoire des Hauts-de-France, travailleurs, retraités et étudiants qui pratiquent le covoiturage ou qui souhaitent le découvrir.

Modalités d'évaluation d'une action ; *Action concernée* *Qui suit l'action ? (Le pilote ou une autre personne ?)* *Comment allez-vous mesurer votre performance (outils ou ressources) ?*	

Critères (objet de l'évaluation)	Indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs)	Niveau à atteindre (objectifs-prévision)	Niveau atteint (réalité)	Efficacité (% de réussite : réalité/prévision)
Réalisations *(Qu'avez-vous réalisé ?)*				
Ressources *(Quelles ressources utilisées ?)*				
Résultats *(Quels résultats directs mesurés ?)*				
Impacts *(Quels effets plus larges mesurés ?)*				
Pédagogie *(Quels acquis obtenus?)*				

Suites à donner *(Mettre en gras le choix retenu)*	Pérenniser	Améliorer	Reporter à plus tard
Enseignements (Facteurs de réussite ou d'échec) et conseils pour la suite			

Eléments à fournir dans le rapport DREAL

- **Présentation de l'établissement**

  Nom et adresse de l'établissement

  Nombre de salariés et nombre d'élèves

  Nom du référent mobilité

- **Présentation du diagnostic**

  Diagnostic d'accessibilité par mode

- **Présentation des résultats de l'enquête**

  Répartition modale

  Lieux de résidence

  Potentiel de report modal

- **Présentation des objectifs**

- **Présentation du plan d'actions avec fiches actions détaillées**

- **Moyens humains et financiers dédiées au PDES**

Fiche Ressources PDES : où aller se renseigner/trouver des idées ?

Sitographie

❖ Le PDES :

Définition du PDES : https://mobiscol.org/pdes-definition-et-enjeux/

Espace Ressource de Mobiscol pour des idées d'actions : https://mobiscol.org/ressources/

Des idées d'actions/animations à mettre en place : https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/index.php/anime-le-challenge/

Boîte à outil du Crem : http://www.ecomobilite.org/Boite-a-outils-PDES

Apaiser la sortie et les abords des écoles : https://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2019/10/VilleEnfantFiche5AbordsEcoles.pdf

❖ La mobilité et ses enjeux :

Fondation La main à la pâte, ressources pédagogiques sur l'écomobilité : https://www.fondation-lamap.org/fr/EDD-ecomobilite

Kit pédagogique de l'Arene IDF : https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/kit-pedagogique-je-mecotransporte.html

Outils pédagogiques de la Wallonie : http://mobilite.wallonie.be/home/outils/outils-pedagogiques.html

Guide pédagogique sur la mobilité durable (décomposé en différentes fiches) : https://www.alterrebourgognefranchecomte.org/c/ressources/detail/531/la-mobilite-durable

Pour créer un pédibus : http://carapattes.org/wakka.php?wiki=RessourceS

Les ressources de l'Ademe sur les déplacements https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements /

Un focus sur les mobilités douces de l'Ademe : https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/dossier/deplacer-autrement/pourquoi-changer-maniere-deplacer

Une infographie ludique avec des chiffres : http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-la-mobilite-ademe/ [= argumentaire et outil de sensibilisation des élèves]

Infographies de témoignages sur l'évolution des mobilités : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/bouger-autrement-marcheur-libre.pdf

La mobilité en 10 questions : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-mobilite-10-questions.pdf

Les ressources du Cerema : https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilite-transport

❖ **Education au développement durable :**

Kits pédagogiques de l'Ademe : https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/education-developpement-durable/sensibiliser-eleves-etudiants

Le calculateur Ademe des émissions carbone de nos trajets : https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets

❖ **Le Changement Climatique :**

Une carte des risques climatiques en Europe : https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20180905STO11945/les-impacts-du-changement-climatique-en-europe-infographie

Le Centre de Ressources Développement Durable Hauts de France : http://www.cerdd.org/Ressources/Ressources

Une vidéo du CERDD, qui peut être utilisée pour sensibiliser les élèves : http://www.cerdd.org/index.php/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Ressources-climat/Video-Le-climat-change-en-Hauts-de-France.-Adaptons-nous

Bibliographie

- **Le guide pédagogique de la mobilité durable,** *FNE, PSA fondation, 2018.*

Public cible : collégiens 5eme, 4eme, 3eme.

Destiné aux enseignants et animateurs, pour animer des ateliers sur l'écomobilité et plus largement le changement climatique. C'est une boîte à outils remplie d'idées d'activités à destination des collégiens, et qui fait le lien avec les différentes matières du programme scolaire. Une bonne source d'inspiration pour des activités pédagogiques variées. La version PDF se trouve en ligne sur https://www.fne.asso.fr/publications/guide-p%C3%A9dagogique-de-la-mobilit%C3%A9-durable

- **En marchant, en roulant, en naviguant… Je suis « écomobile » ! un projet pluridisciplinaire pour le primaire et le collège,** *Laurine Quesney et David Wilgenbus, 2014.*

Public cible : cycle 3 et 6eme

Guide pédagogique à destination des enseignants. Le professeur peut venir y piocher des idées d'activités à réaliser pour aborder l'écomobilité dans son programme (histoire, sciences, technologie…). Exemples de sujets abordés : les grandes inventions ayant marqué l'histoire des transports, les impacts du transport du l'environnement et la qualité de vie…. On y trouve des informations et fiches ressources qui permettent d'élaborer différents formats d'interventions (étude documentaire, débats, modélisation, expérience, arts plastiques, etc).

Le projet possède son site internet : https://www.fondation-lamap.org/fr/je-suis-ecomobile ; Le but étant de mettre en relation les classes, les enseignants… (espace enseignants, espace élèves avec des animations multimédias).

- **Supports de cours collège, enfants âgés de 10 à 16 ans** *Lyon : Rhônalpénergie – Environnement.*

Tranche d'âge : 12 - 15 ans ;

Destiné aux enseignants du collège, ce document propose des activités pédagogiques à faire en classe, liées aux modes de transport, à la sécurité routière, à l'impact de la pollution sur la santé, au trafic et à la circulation. Ces activités pédagogiques s'intègrent dans différentes disciplines scolaires : mathématiques, langue vivante, sciences, histoire, géographie, technologie, art, éducation civique, sport, communication...

- **Réaliser un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire, guide à destination des chefs de projet.** *Ademe, 2009*.

Public : établissement scolaire et partenaires

Guide méthodologique qui détaille le déroulé d'un PDES, avec des exemples concrets (astuces et pistes à suivre). Format clair et facilement lisible, c'est un bon outil pour les référents PDES.

- **Plans de déplacements vers l'école et écomobilité scolaire ; Inventons de nouveaux chemins vers l'école !** *Paris : AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE., 2002.*

Type de document : DOSSIER

Tranche d'âge : 6 -11 ans ;

Public Concerné : Adulte ;

Présentation du "Plan de déplacements de l'école" et des initiatives menées dans plusieurs pays. Ce Plan de déplacements de l'école détermine les modes de transport et les itinéraires les plus utilisés entre le domicile et l'école par les parents et les enfants. Puis, il propose des actions ou des adaptations incitant à une démarche écomobile, ceci pour favoriser l'utilisation de transports plus écologiques comme les transports publics, le covoiturage, la marche à pied, le vélo.

- **En route vers 2050 ! Comment bougerons-nous dans le futur ? Trois scénarios pour l'avenir** *Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 2009*

Type de document : bande-dessinée

Tranche d'âge : 12 - 15 ans ; 16 - 18 ans ;

Public Concerné : Enseignant ; Jeune ; Animateur/Educateur ;

Cette BD issue d'une recherche sur les transports et la mobilité en 2050 répond à la question : Comment bougerons-nous dans le futur ? Elle propose 3 scénarios pour l'avenir qui sont : 1- Pégase : le monde où l'on cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports en misant tout sur la technologie et en limitant autant que possible les effets secondaires sur la mobilité et l'organisation des transports. 2- Chronos : les politiques publiques jouent ici un rôle important, aussi bien sur les aspects réglementaires que tarifaires. Au-delà de l'apport des technologies, la gestion du temps et la maîtrise de la vitesse sont les principales solutions mises en place. 3- Hestia : La maîtrise de la demande de transport et des gains technologiques importants sont les clés du monde « Hestia » où le contrôle des quantités de gaz à effet de serre émises est la principale préoccupation.

- **Dossier pédagogique mobilité : renforcer la capacité des élèves à faire des choix citoyens, critiques et responsables en matière de mobilité,** asbl Namur, 2014. http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Outils/outils%20p%c3%a9dagogiques/dossier%20p%c3%a9dagogique%20mobilit%c3%a9/dossier-pedagogique-mobilite.pdf

Public cible : collégiens

Propositions de 5 activités en lien avec le français ou la géographie. Cela passe par : étude et écriture de texte argumentatif, analyse de publicités, lectures de cartes, données, débat d'opinion, réalisation d'une enquête mobilité.